



Pour aller plus loin, retrouvez toutes les données d'OSCARD 2019 et bien plus encore

Données des années précédentes, publications des partenaires, cartographie dynamique ou encore des profils de territoires

sur le site de la plateforme d'observation des données sociales du Centre-Val de Loire :

www.observationsociale-centre.org

Oscard 2019 est disponible sur le site internet de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret : www.centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr

ainsi que sur le site de la plateforme d'observation des données sociales du Centre-Val de Loire : www.observationsociale-centre.org

et le site internet de l'Observatoire régional de la santé du Centre-Val de Loire : www.orscentre.org

Réalisation ORS Centre-Val de Loire (Franck Géniteau, Céline Leclerc)

Financement DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

Création graphique Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)

Impression Imprimerie Inore Groupe – Varennes-Vauzelles (58) – 11/2019



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie
Emploi, chômage, revenu
Enseignement, scolarité
Personnes en situation de handicap
Personnes âgées
Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté
Adultes et familles en difficulté
Protection de l'enfance



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD) 2019

Édito	3
Observation Sociale Croisée par thématique	5
Faits marquants	6
① Démographie	8
② Emploi, chômage, revenu	13
③ Enseignement, scolarité	20
④ Personnes en situation de handicap	25
⑤ Personnes âgées	32
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	38
⑦ Adultes et familles en difficulté	43
⑧ Protection de l'enfance	45
⑨ Données sanitaires	47
Annexes	53
Formules de calcul	54
Index des sigles	63

L'observation sociale permet aux acteurs institutionnels et au grand public de dresser un portrait de la situation des territoires sous leur aspect socio-démographique, économique ou encore sanitaire et social. Cet état de lieux donne la possibilité de mettre en œuvre les politiques correspondantes de la manière la plus efficiente qu'il soit.

En région Centre-Val de Loire, cette démarche est rendue possible grâce à la collaboration des partenaires membres de la plate-forme d'observation des données sociales et grâce à la production annuelle du recueil d'indicateurs OSCARD (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux).

Ce document constitue une des concrétisations des chantiers collaboratifs entre la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et l'observatoire régional de la santé avec l'implication et la contribution de l'ensemble des partenaires de la plateforme d'observation sociale.

Plus globalement, OSCARD favorise une approche croisée des données traitées par l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux, permettant au lecteur une appréhension fine des enjeux régionaux en termes d'évolutions démographiques, d'accès à l'éducation ou à l'emploi, de niveau de vie et d'indicateurs dynamiques utiles à la mise en œuvre la plus adaptée des politiques publiques au contexte du Centre-Val de Loire.

Je souhaite que cette publication facilite les initiatives, les actions et la prise de décision des décideurs publics et qu'elle leur apporte un éclairage sur les enjeux sociaux de notre région.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire



Pierre POUËSSEL

Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

Les items ci-dessous énoncent les comparaisons entre les éléments de la région Centre-Val de Loire et ceux de la France hexagonale.

① Démographie

- La population régionale augmente moins rapidement
- Davantage de personnes âgées
- Indice de vieillissement régional supérieur de 10 points
- Moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé ■

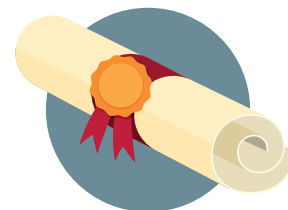


② Emploi, chômage, revenu

- Taux d'actifs plus élevé
- Moins d'actifs occupant un emploi précaire. Les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire
- Taux standardisé d'inactifs inférieur
- Davantage d'employés et d'ouvriers mais moins de cadres
- Taux de foyers fiscaux imposés comparable (mais supérieur à celui de la France de province)
- Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal inférieur (mais comparable à celui de la France de province)
- Densité de dossiers de surendettement supérieure
- Taux de chômage localisé proche
- Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (cat. ABC) et de jeunes DEFM (cat. A) ■

③ Enseignement, scolarité

- Elèves de l'académie (collégiens et lycéens) davantage issus de familles défavorisées
- Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) inférieur
- Taux d'accès des élèves de 2^{nde} au baccalauréat général et technologique inférieur (en raison d'un grand nombre de réorientations à la fin de la 2^{nde} générale et technologique vers la voie professionnelle)
- Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel inférieur
- Moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés
- Jeunes de la région davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur
- Elèves en situation de handicap majoritairement scolarisés en classe ordinaire ■



- BACCALAURÉAT GÉNÉRAL
- BACCALAURÉAT PRO
- BREVET

4 Personnes en situation de handicap

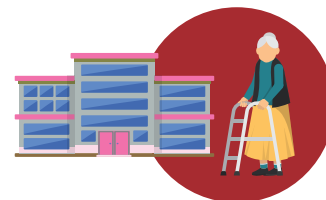
- Taux d'équipement en établissements pour jeunes en situation de handicap proche de celui de la France hexagonale
- Taux d'équipement en nombre de places (place d'accueil spécialisé, place d'accueil médicalisé, place en foyer de vie, place en établissement et service d'aide par le travail) proches des taux nationaux

- Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) inférieur
- Taux de bénéficiaires de l'AAH proche du taux national ■



5 Personnes âgées

- Moins de personnes âgées vivant seules
- Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) supérieur
- Taux d'équipement en nombre de places d'hébergement non Ehpad inférieur ■



6 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- Taux de pauvreté inférieur (les moins de 30 ans = tranche d'âge la plus concernée)
- Taux d'allocataires du RSA socle proche de celui relevé au plan national
- Taux d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) comparable au taux national
- Densité de logements sociaux proche de l'Hexagone
- Taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement en région inférieur ■



7 Adultes et familles en difficulté

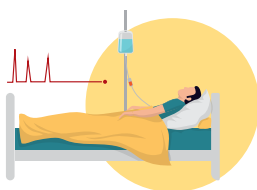
- Taux d'équipement en places d'hébergement proche du niveau national
- Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) proches des taux de la France hexagonale ■



8 Protection de l'enfance

- Taux d'équipement en établissements de l'ASE proche du niveau national ■

9 Données sanitaires





- Taux standardisé de mortalité générale comparable à celui de la France hexagonale
- Taux standardisé de mortalité prématurée supérieur
- Taux standardisés de mortalité supérieurs pour les tumeurs malignes et les causes extérieures de morbidité et de mortalité
- Taux de mortalité inférieur pour les maladies de l'appareil respiratoire
- Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD inférieur
- Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur pour le diabète
- Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD inférieurs pour les affections psychiatriques de longue durée, la maladie d'Alzheimer et les autres démences et l'insuffisance respiratoire chronique grave
- Taux de nouvelles admissions en ALD pour les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs malignes comparable avec la France hexagonale ■

Le Centre-Val de Loire compte, au recensement de population de l'Insee de 2016, **2 577 866 habitants**, soit un accroissement de population entre 2011 et 2016, de 0,2% par an en moyenne (0,4% par an en moyenne en France métropolitaine). Au total, la population régionale a augmenté de 21 031 habitants entre 2011 et 2016. La majorité des départements de la région ont un taux d'accroissement naturel positif à l'exception des départements du Cher et de l'Indre (respectivement -0,3% et -0,6%). Les taux d'accroissement de l'Indre-et-Loire et du Loiret sont comparables à la variation inter-censitaire nationale (+0,4%).

La région compte **52 quartiers prioritaires de la politique de la ville**⁽¹⁾. Au total, en 2013, ce sont plus de **157 000 habitants** de la région qui vivent dans un quartier prioritaire, soit **6,1% de la population** (7,6% en France hexagonale).

Selon l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale (ZRR)⁽²⁾, **470 206 habitants de la région vivent dans une commune en ZRR**, soit **18,2% de la population** (11,7% en France hexagonale). 219 910 habitants vivent dans une commune sortante du dispositif ZRR mais qui continue de bénéficier des avantages du maintien du classement, soit 8,5% de la population (3,3% en France hexagonale).


Les **jeunes de moins de 20 ans**  représentent, en 2016, **23,9% de la population régionale (24,2% en France hexagonale)**. 25,2% des hommes sont âgés de moins de 20 ans contre 22,6% des femmes. Si le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 1,4% entre 2011 et 2016 en France hexagonale, il n'a augmenté que de 0,3% en Centre-Val de Loire. Dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loir-et-Cher, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a diminué entre les deux recensements (respectivement -2,5%, -0,2%, -3,9% et -0,3%). Le Loiret connaît la plus forte progression avec +2,1%.


En comparaison au niveau national, la **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus**  au recensement de population de 2016 (10,7% contre 9,4%). Le nombre de personnes âgées a augmenté de 4,7% entre les deux recensements (5,7% au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 8,6% de la population masculine et 12,7% de la population féminine. L'Indre a, pour sa part, la proportion de personnes âgées dans la population la plus élevée (13,8%). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,4%).

L'**indice de vieillissement régional**, en 2016, est **supérieur de 10 points** à celui relevé au **niveau national** (respectivement

89,6 contre 79,3). La progression de l'indice régional (entre 2011 et 2016) est comparable à celle du niveau national (+12,3%). En région, c'est dans l'Eure-et-Loir que l'indice a le plus fortement progressé, passant ainsi de 65,4 à 76,2. L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 75,7. Il varie de 64,0 dans le Loiret à 108,3 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 104,1 (87,9 dans l'Eure-et-Loir à 150,9 dans l'Indre).

La région compte, en 2016, 1 152 027 ménages composés de 35,6% de ménages d'une personne, 62,7% de ménages avec familles et 1,7% d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croissent davantage que les autres structures familiales** (+8,0% de ménages isolés et +10,7% de ménages avec familles monoparentales contre +0,4% de ménages couples sans enfant et -2,8% de ménages couples avec enfants).

En 2016, les **familles monoparentales**  de la région sont au nombre de 78 284, ce qui représente 22,5% des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national** (24,0%). Le taux de familles monoparentales en région varie de 20,6% dans l'Eure-et-Loir à 24,3% dans l'Indre. Entre les recensements de population de 2011 et 2016, le **nombre de familles monoparentales a progressé de 9,2% en région (8,6% en France hexagonale)**. Le Loir-et-Cher a la plus faible progression et l'Indre-et-Loire la plus forte (respectivement +6,8% et +12,2%).

Le **Centre-Val de Loire** compte, en 2016, **moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif**  **en comparaison au niveau national** (11,5% contre 12,5%). Le taux d'enfants de familles sans actif occupé en région varie de 10,2% dans l'Indre-et-Loire à 13,6% dans le Cher. Entre 2011 et 2016, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a davantage progressé en région en comparaison au niveau national (+11,9% en région contre +9,7% en France hexagonale). La plus forte progression concerne l'Indre (+19,4%) et la plus faible le Loir-et-Cher (+3,2%).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre et de l'est du Loiret ■

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du Ministère de la Cohésion des territoires, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : Revenus fiscaux localisés 2011). Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la Métropole.

2. Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Elles ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995. La réforme des ZRR, votée en loi de finances rectificative pour 2015 (article 1465A du code général des impôts), a simplifié les critères de classement des territoires pris en compte. Les critères sont désormais examinés à l'échelon intercommunal et entraînent le classement de l'ensemble des communes de l'EPCI. Pour être classé en ZRR au 1^{er} juillet 2017, l'EPCI doit avoir à la fois :

- une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
- un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.

L'arrêté du 22 février 2018 définit les nouveaux contours des ZRR 2018 en intégrant les modifications suivantes par rapport à 2017 :

- les communes sortantes en 2017 sont réintégrées au dispositif
- les communes de l'EPCI Decazeville Communauté sont intégrées au dispositif au titre de la baisse de population depuis 40 ans.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2016	307 110 (11,9%)	433 929 (16,8 %)	223 505 (8,7 %)	606 223 (23,5 %)	332 769 (12,9 %)	674 330 (26,2 %)	2 577 866 (100,0 %)	64 468 721
<i>hommes</i>	149 020	211 738	107 637	291 467	161 644	328 389	1 249 894	31 212 523
<i>femmes</i>	158 090	222 191	115 868	314 756	171 125	345 941	1 327 972	33 256 198
Densité en habitants par km² en 2016	42,4	73,8	32,9	98,9	52,5	99,5	65,8	118,4
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2011-2016) Taux annuel moyen entre 2011 et 2016 (en %)	-0,3%	0,2%	-0,6%	0,4%	0,1%	0,4%	0,2%	0,4%
Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2013*	18 127	27 100	9 592	38 062	15 253	48 932	157 066	4 856 046
part de la population vivant en quartier prioritaire	5,8%	6,3%	4,2%	6,3%	4,6%	7,4%	6,1%	7,6%
Population municipale vivant en zone de revitalisation rurale (ZRR) en 2015	78 818	64 263	132 908	113 398	62 118	18 701	470 206	7 547 390
part de la population vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale	25,5%	14,8%	59,3%	18,7%	18,7%	2,8%	18,2%	11,7%
Population municipale vivant dans une commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement	58 416	30 840	22 486	12 007	71 295	24 866	219 910	2 090 264
part de la population vivant dans une commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement	18,9%	7,1%	10,0%	2,0%	21,4%	3,7%	8,5%	3,3%
Population municipale vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale	171 758	338 932	68 806	479 561	199 637	629 782	1 888 476	54 663 277
part de la population vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale	55,6%	78,1%	30,7%	79,3%	59,9%	93,5%	73,2%	85,0%
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2016	66 356 21,6%	110 013 25,4%	46 035 20,6%	145 321 24,0%	76 488 23,0%	170 726 25,3%	614 938 23,9%	15 609 332 24,2%
<i>hommes</i>	34 168 22,9%	56 231 26,6%	23 528 21,9%	73 654 25,3%	39 155 24,2%	87 645 26,7%	314 381 25,2%	7 989 238 25,6%
<i>femmes</i>	32 188 20,4%	53 782 24,2%	22 507 19,4%	71 667 22,8%	37 332 21,8%	83 081 24,0%	300 558 22,6%	7 620 093 22,9%
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2016	210 037 68,4%	322 244 74,3%	147 091 65,8%	442 318 73,0%	231 284 69,5%	503 522 74,7%	1 856 496 72,0%	48 118 955 74,6%
<i>hommes</i>	105 824 71,0%	161 583 76,3%	73 848 68,6%	219 681 75,4%	116 229 71,9%	252 424 76,9%	929 589 74,4%	24 031 549 77,0%
<i>femmes</i>	104 213 65,9%	160 662 72,3%	73 243 63,2%	222 637 70,7%	115 055 67,2%	251 098 72,6%	926 907 69,8%	24 087 406 72,4%
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2016	165 884 54,0%	240 099 55,3%	118 019 52,8%	335 671 55,4%	178 280 53,6%	374 047 55,5%	1 412 000 54,8%	36 483 377 56,6%
<i>hommes</i>	82 339 55,3%	118 948 56,2%	58 619 54,5%	164 341 56,4%	88 504 54,8%	184 678 56,2%	697 428 55,8%	17 943 338 57,5%
<i>femmes</i>	83 545 52,8%	121 151 54,5%	59 400 51,3%	171 330 54,4%	89 776 52,5%	189 369 54,7%	714 571 53,8%	18 540 038 55,7%

Sources : Insee RP (2010, 2016) * Insee, RP 2013 exploitation principale, CGET

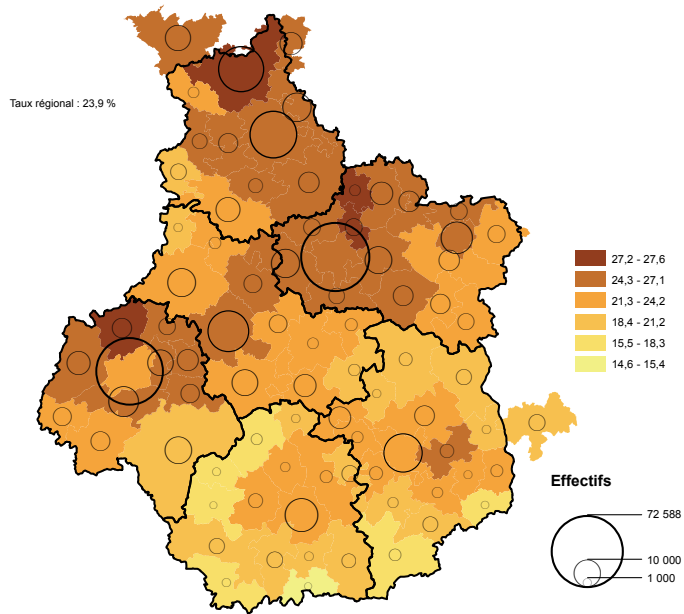
VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2016	74 870 24,4%	83 817 19,3%	59 450 26,6%	125 231 20,7%	78 001 23,4%	129 557 19,2%	550 928 21,4%	12 376 013 19,2%
<i>hommes</i>	32 513 21,8%	36 559 17,3%	25 490 23,7%	53 472 18,3%	33 985 21,0%	56 066 17,1%	238 086 19,0%	5 279 947 16,9%
<i>femmes</i>	42 357 26,8%	47 259 21,3%	33 960 29,3%	71 759 22,8%	44 016 25,7%	73 491 21,2%	312 842 23,6%	7 096 066 21,3%
Indice de vieillissement en 2016 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	112,8	76,2	129,1	86,2	102,0	75,9	89,6	79,3
<i>hommes</i>	95,2	65,0	108,3	72,6	86,8	64,0	75,7	66,1
<i>femmes</i>	131,6	87,9	150,9	100,1	117,9	88,5	104,1	93,1
Nombre de personnes de 75 ans (pour 100 habitants) en 2016	37 368 12,2%	41 196 9,5%	30 897 13,8%	63 059 10,4%	40 219 12,1%	63 361 9,4%	276 100 10,7%	6 047 130 9,4%
<i>hommes</i>	14 514 9,7%	16 114 7,6%	11 873 11,0%	24 504 8,4%	15 984 9,9%	24 716 7,5%	107 704 8,6%	2 305 913 7,4%
<i>femmes</i>	22 854 14,5%	25 083 11,3%	19 023 16,4%	38 556 12,2%	24 235 14,2%	38 646 11,2%	168 396 12,7%	3 741 217 11,2%
Nombre de ménages en 2016	142 130	183 431	105 641	277 328	149 322	294 176	1 152 027	28 495 765
Ménages d'une personne (en %)	52 657 37,0%	57 861 31,5%	40 471 38,3%	104 189 37,6%	52 268 35,0%	102 288 34,8%	409 734 35,6%	10 227 807 35,9%
<i>dont hommes seuls</i>	22 770	24 879	17 551	43 285	22 545	44 557	175 586	4 387 651
<i>dont femmes seules</i>	29 887	32 982	22 921	60 904	29 723	57 731	234 148	5 840 156
Autres ménages sans familles (en %)	2 498 1,8%	3 082 1,7%	1 661 1,6%	5 250 1,9%	2 416 1,6%	5 083 1,7%	19 990 1,7%	659 202 2,3%
Ménages avec familles (en %)	86 974 61,2%	122 487 66,8%	63 509 60,1%	167 888 60,5%	94 638 63,4%	186 805 63,5%	722 303 62,7%	17 608 756 61,8%
<i>dont couple sans enfant</i>	43 126	53 628	32 807	79 523	46 795	82 861	338 740	7 546 840
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	31 952	53 356	22 260	66 174	36 585	78 578	288 905	7 413 631
<i>dont famille monoparentale</i>	11 896	15 504	8 442	22 192	11 259	25 366	94 658	2 648 285
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2016	130 336 42,4%	192 709 44,4%	92 246 41,3%	261 634 43,2%	141 003 42,4%	296 809 44,0%	1 114 736 43,2%	28 844 331 44,7%
<i>hommes</i>	64 524 43,3%	95 226 45,0%	45 627 42,4%	128 884 44,2%	69 772 43,2%	146 181 44,5%	550 213 44,0%	14 189 686 45,5%
<i>femmes</i>	65 812 41,6%	97 483 43,9%	46 619 40,2%	132 750 42,2%	71 231 41,6%	150 628 43,5%	564 523 42,5%	14 654 645 44,1%
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2016	20 918 16,0%	24 735 12,8%	15 299 16,6%	42 852 16,4%	20 308 14,4%	44 550 15,0%	168 662 15,1%	4 485 991 15,6%
<i>hommes</i>	12 292 19,1%	14 681 15,4%	9 143 20,0%	24 501 19,0%	11 938 17,1%	25 806 17,7%	98 361 17,9%	2 558 795 18,0%
<i>femmes</i>	8 626 13,1%	10 053 10,3%	6 156 13,2%	18 351 13,8%	8 370 11,8%	18 745 12,4%	70 301 12,5%	1 927 196 13,2%
Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2016	9 411 24,2%	12 795 20,6%	6 578 24,3%	18 885 23,3%	9 134 21,1%	21 479 22,6%	78 284 22,5%	2 173 856 24,0%
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2016	9 358 13,6%	12 434 10,7%	6 258 13,3%	14 972 10,2%	8 450 10,8%	21 321 12,1%	72 792 11,5%	2 045 481 12,5%

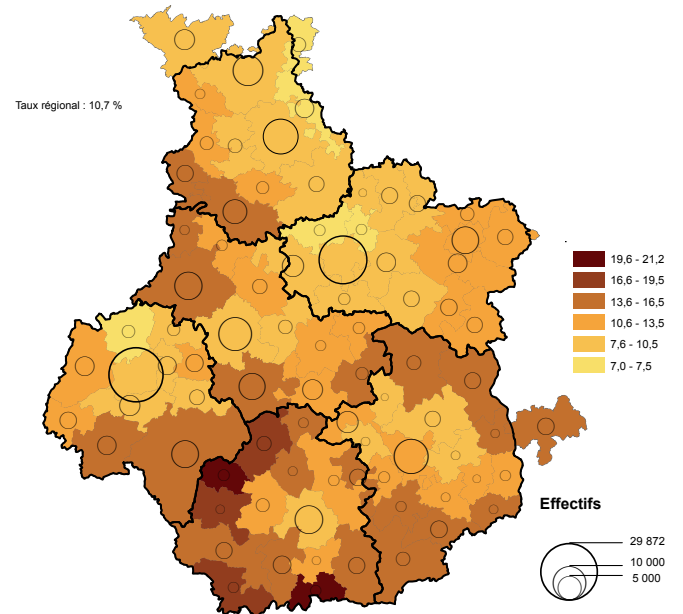
Sources : Insee (RP 2010, 2016)

1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2016



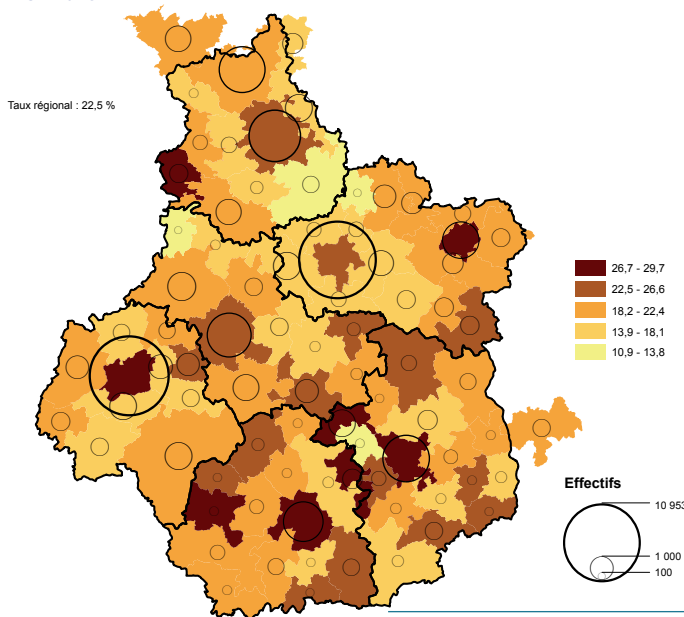
Sources : Insee (RP 2016) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2016



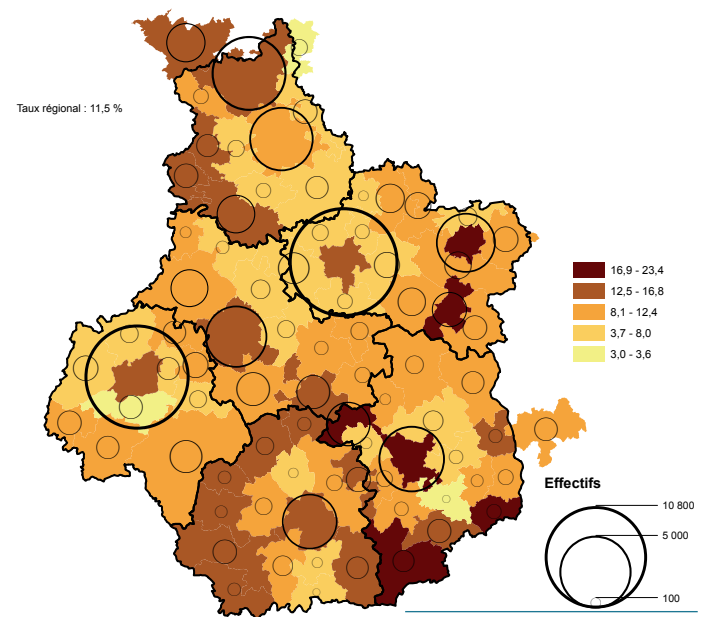
Sources : Insee (RP 2016) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2016



Sources : Insee (RP 2016) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2016



Sources : Insee (RP 2016) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



La région **Centre-Val de Loire** compte **1170411 actifs** âgés de 15 à 64 ans au recensement de population de 2016, soit un **taux d'actif de 74,8%** (74,0% au niveau national). Les actifs représentent au niveau régional 77,3% de la population masculine et 72,3% de la population féminine. La **population active a diminué en région** entre les recensements de 2011 et de 2016 (-0,6%), **contrairement au niveau national** (+1,3%). Seuls les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret connaissent une hausse du nombre d'actifs sur la période (respectivement +0,8% et +0,9%).

Le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire** [📍] en 2016 est de **8,1%**. Il est de **9,3% en France hexagonale**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,4% dans l'Indre-et-Loire à 9,3% dans le Cher. Entre les recensements de 2011 et 2016, le taux d'inactifs a diminué en région de -2,5% (-3,2% en France hexagonale). Il a plus fortement diminué dans l'Eure-et-Loir (-4,3%) et a augmenté dans le Cher (+2,6%).

En 2016, 151 155 actifs de 25-54 ans de la **région** occupent un emploi précaire⁽¹⁾ [📍], ce qui représente **21,8% des actifs ayant un emploi salarié** et un **taux inférieur au niveau national** (23,5%). Le taux varie en région de 19,9% dans l'Eure-et-Loir à 23,6% dans l'Indre-et-Loire. Si 12,6% des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire ; chez les femmes, les emplois précaires représentent 30,8% des emplois salariés. Le nombre d'emplois précaires a diminué en région entre les deux recensements de -0,8% dans l'Indre-et-Loire contre -13,4% dans l'Indre.

Fin 2016, **90,1% des emplois de la région sont des emplois salariés** [📍]. La part d'emploi salarié varie de 82,0% sur la zone d'emploi du Blanc (Indre) à 92,5% sur celle d'Orléans (Loiret). La **majeure partie de l'emploi salarié provient du secteur tertiaire** (marchand et non-marchand) avec 76,7%, suivi du secteur industriel (16,3%), du secteur de la construction (5,6%) et de l'agriculture (1,3%).

En 2016, en **région**, les **agriculteurs exploitants** [📍] représentent **2,0%** de la population active ayant un emploi (1,6% en France hexagonale et 2,0% en France de province). **Moins de cadres** [📍] sont présents en région en proportion dans la population active occupée **en comparaison au niveau national** (13,6% en région contre 18,0% en France hexagonale et 14,8% en France de province). Les **ouvriers** [📍], au nombre de 245 648, représentent **23,8% de la population active ayant un emploi**, soit un **taux supérieur au niveau national** (20,2% en France hexagonale et 22,1% en France de province). Les

employés [📍] représentent en région 28,5% de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée**. Le **taux d'employés en région est supérieur au taux national** (28,5% contre 27,6% en France hexagonale). En revanche, en comparaison à la France de province (28,2%), le taux régional est proche.

Les **foyers fiscaux imposés représentent 43,6% de l'ensemble des foyers fiscaux**, en 2016, en **région Centre-Val de Loire**, soit un **taux proche du niveau national** (44,3%) mais **supérieur à celui de la France de province** (42,0%). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 36,7% dans l'Indre à 46,7% dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en région est de 24 984 euros** en 2016. Il est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (26 774 euros) mais **comparable au revenu de la France de province** (25 132 euros).

Selon les données de la Banque de France, en 2018, **7627 dossiers de surendettement ont été déposés en région**, soit moins qu'en 2017 (-10,4% en région et -10,0% au niveau national). Le nombre de dossiers déposés a diminué en région depuis 2017 de -8,3% dans l'Indre-et-Loire contre -11,8% dans le Loiret. La **densité de dossiers de surendettement du territoire régional est supérieure à celle relevée au niveau national** (359 pour 100000 habitants de 15 ans et plus contre 305 en France hexagonale). Elle varie en région de 301 dans le Loir-et-Cher à 444 dans le Cher.

Au quatrième trimestre 2018, le **taux de chômage localisé** [📍] en **région** est de 8,3%, soit un **taux proche du niveau national** (8,5%). En région, le Loir-et-Cher a le taux de chômage le plus faible (7,3%). À l'inverse, le Cher a le taux le plus élevé (9,0%).

La **région** compte fin 2018, **plus de 106 500 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 48,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (47,2%). Le taux varie en région de 47,4% dans le Loiret à 50,3% dans le Cher. Le nombre de demandeurs d'emploi de mois de longue durée a progressé de 2,3% en région par rapport à l'année précédente (+4,4% en France hexagonale).

Les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, fin 2018, en **région**, 48,8% des demandeurs d'emploi de catégorie A soit un **taux comparable au niveau national** (48,7%). En région, le taux de femmes demandeuses d'emploi est le plus élevé dans l'Indre-et-Loire (49,6%) et le plus faible dans l'Indre (46,4%). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi de catégorie A en

région a progressé de 0,4% entre fin 2017 et fin 2018 (-0,4% en France hexagonale). Dans le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher, le nombre de femmes demandeuses d'emploi a diminué contrairement aux autres départements de la région (respectivement -3,0%, -1,7% et -0,9%).

Au 31 décembre 2018, les jeunes en région représentent **15,0% des demandeurs d'emploi de catégorie A** (13,6% en France hexagonale). Le taux varie en région de 14,1% dans le Cher à 15,6% dans l'Indre. Le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a augmenté entre 2017 et 2018 en Centre-Val de Loire (1,4% en Centre-Val de Loire) tandis qu'il a diminué au niveau national (-0,5% en France hexagonale). La plus forte augmentation est constatée dans le Loir-et-Cher (+8,0%). Seuls les départements du Cher et de l'Eure-et-Loir voient le nombre de jeunes demandeurs d'emploi diminuer (respectivement -5,7% et -1,1%).

Fin 2018, les seniors représentent, en **région**, 26,9% des demandeurs d'emploi de catégorie A, soit un **taux proche du niveau national** (26,8%). Le Loiret présente le taux de seniors demandeurs d'emploi le plus faible (25,1%). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (30,8%). Le nombre de demandeurs d'emploi seniors a progressé de +0,8% au niveau régional entre 2017 et 2018 (+0,2% en France hexagonale). Dans le Cher et le Loir-et-Cher, le nombre de demandeurs d'emploi seniors a diminué contrairement aux autres départements de la région (respectivement -2,6% et -2,1%) ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15 – 64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2016	134 194 73,6%	201 770 76,1%	95 503 73,6%	278 268 74,1%	147 750 75,0%	312 926 75,3%	1 170 411 74,8%	2 989 815 74,0%
<i>hommes</i>	69 285 76,1%	104 212 78,9%	48 992 75,7%	140 937 76,6%	76 143 77,4%	160 501 77,9%	600 069 77,3%	1 535 259 76,9%
<i>femmes</i>	64 910 71,1%	97 558 73,3%	46 511 71,5%	137 331 71,7%	71 607 72,5%	152 426 72,8%	570 342 72,3%	1 453 923 71,1%
5 Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2016	9,3%	7,9%	8,9%	7,4%	7,9%	8,0%	8,1%	9,3%
6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2016	16 949 22,1%	24 476 19,9%	11 643 21,7%	38 862 23,6%	19 395 22,4%	39 830 21,1%	151 155 21,8%	4 101 829 23,5%
<i>hommes</i>	4 643 12,2%	6 699 10,9%	3 316 12,7%	10 814 13,4%	5 501 12,9%	12 137 12,9%	43 111 12,6%	1 194 663 13,7%
<i>femmes</i>	12 306 31,8%	17 777 28,9%	8 327 30,4%	28 047 33,3%	13 894 31,5%	27 693 29,2%	108 044 30,8%	2 907 166 33,2%
7 Nombre d'agriculteurs – exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2016	3 517 3,0%	3 588 2,0%	3 591 4,3%	3 700 1,5%	3 017 2,3%	3 320 1,2%	20 732 2,0%	419 715 1,6%
<i>hommes</i>	2 670 4,4%	2 904 3,1%	2 742 6,3%	2 835 2,3%	2 350 3,5%	2 674 1,9%	16 175 3,0%	310 526 2,3%
<i>femmes</i>	847 1,5%	684 0,8%	849 2,1%	864 0,7%	667 1,0%	645 0,5%	4 557 0,9%	109 189 0,9%
8 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2016	13 198 11,3%	23 138 12,9%	7 699 9,1%	39 261 15,9%	14 784 11,2%	42 386 15,4%	140 465 13,6%	4 713 187 18,0%
<i>hommes</i>	8 206 13,6%	14 490 15,6%	4 550 10,5%	23 948 19,2%	8 884 13,1%	25 079 17,7%	85 158 16,0%	2 758 699 20,4%
<i>femmes</i>	4 992 8,9%	8 648 10,1%	3 149 7,7%	15 313 12,6%	5 900 9,3%	17 306 13,0%	55 308 11,0%	1 954 488 15,5%
9 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2016	28 806 24,7%	43 305 24,2%	22 722 27,0%	51 582 20,9%	34 658 26,3%	64 576 23,5%	245 648 23,8%	5 288 019 20,2%
<i>hommes</i>	22 947 38,0%	33 657 36,2%	17 701 40,8%	41 172 33,0%	26 798 39,5%	49 614 35,0%	191 888 36,1%	4 266 855 31,5%
<i>femmes</i>	5 859 10,4%	9 648 11,2%	5 021 12,3%	10 410 8,6%	7 860 12,3%	14 962 11,2%	53 760 10,7%	1 021 164 8,1%
10 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2016	35 392 30,3%	51 009 28,5%	25 996 30,9%	69 619 28,3%	37 978 28,9%	74 430 27,1%	294 424 28,5%	7 234 863 27,6%
<i>hommes</i>	7 948 13,2%	11 941 12,8%	5 826 13,4%	15 407 12,4%	7 992 11,8%	17 769 12,5%	66 883 12,6%	1 824 944 13,5%
<i>femmes</i>	27 444 48,8%	39 069 45,4%	20 171 49,3%	54 212 44,6%	29 986 47,0%	56 661 42,6%	227 542 45,4%	5 409 919 42,8%
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2016 (en %)	181 462 40,5%	238 267 45,5%	133 346 36,7%	345 754 43,7%	190 588 42,4%	374 601 46,7%	1 464 018 43,6%	3 650 579 44,3%
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2016 (en euros)	23 040	25 849	21 585	25 480	24 567	26 339	24 984	26 774

Sources: Insee (RP 2016), Insee – DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Directe Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2018 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4608 9,6%	5287 8,1%	2870 8,7%	9318 9,2%	4269 8,7%	9307 8,6%	35659 8,8%	1 034 338 9,7%
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2018 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8858 18,4%	9091 13,8%	5652 17,1%	15 198 15,0%	7 157 14,6%	15861 14,6%	61 817 15,2%	1 742 782 16,4%
Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement en 2018	1 135	1 372	716	1 563	830	2 011	7 627	162 936
Densité de dossiers de surendettement en 2018 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	444	392	385	309	301	364	359	305
Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2018⁽¹⁾ (en %)	9,0%	8,3%	8,5%	8,0%	7,3%	8,6%	8,3%	8,5%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2018	25 328	36 045	18 089	53 589	26 535	60 857	220 443	5 660 912
dont DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2018	15 816	21 871	10 747	30 451	14 649	35 385	128 919	3 488 350
Nombre de DEFM** de longue durée (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2018	12 730	17 475	9 033	25 563	13 115	28 844	106 760	2 672 138
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	50,3%	48,5%	49,9%	47,7%	49,4%	47,4%	48,4%	47,2%
Nombre de DEFM** femmes de catégories ABC au 31 décembre 2018	13 178	19 329	9 184	28 427	13 845	31 748	115 711	2 935 442
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	52,0%	53,6%	50,8%	53,0%	52,0%	52,0%	52,5%	51,9%
dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2018	7 532	10 813	4 983	15 094	7 016	17 486	62 924	1 698 674
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	47,6%	49,4%	46,4%	49,6%	47,9%	49,4%	48,8%	48,7%
Nombre de DEFM** hommes de catégories ABC au 31 décembre 2018	12 150	16 716	8 905	25 162	12 690	29 109	104 732	2 725 470
Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC	48,0%	46,4%	49,2%	47,0%	47,8%	47,8%	47,5%	48,1%
dont DEFM** hommes de catégorie A au 31 décembre 2018	8 284	11 058	5 764	15 357	7 633	17 899	65 995	1 789 676
Part des DEFM hommes parmi les DEFM A	52,4%	50,6%	53,6%	50,4%	52,1%	50,6%	51,2%	51,3%
Nombre de DEFM** jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2018	3 558	5 051	2 782	7 886	3 946	9 072	32 295	750 107
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	14,0%	14,0%	15,4%	14,7%	14,9%	14,9%	14,7%	13,3%
dont DEFM** jeunes de catégorie A au 31 décembre 2018	2 224	3 182	1 679	4 672	2 266	5 315	19 338	475 513
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	14,1%	14,5%	15,6%	15,3%	15,5%	15,0%	15,0%	13,6%
Nombre de DEFM** seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2018	7 122	9 150	5 191	12 932	7 299	14 226	55 920	1 441 697
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	28,1%	25,4%	28,7%	24,1%	27,5%	23,4%	25,4%	25,5%
dont DEFM** seniors de catégorie A au 31 décembre 2018	4 680	5 741	3 310	7 802	4 311	8 873	34 717	935 028
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	29,6%	26,2%	30,8%	25,6%	29,4%	25,1%	26,9%	26,8%

Sources : Insee (RP 2016), Insee – DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

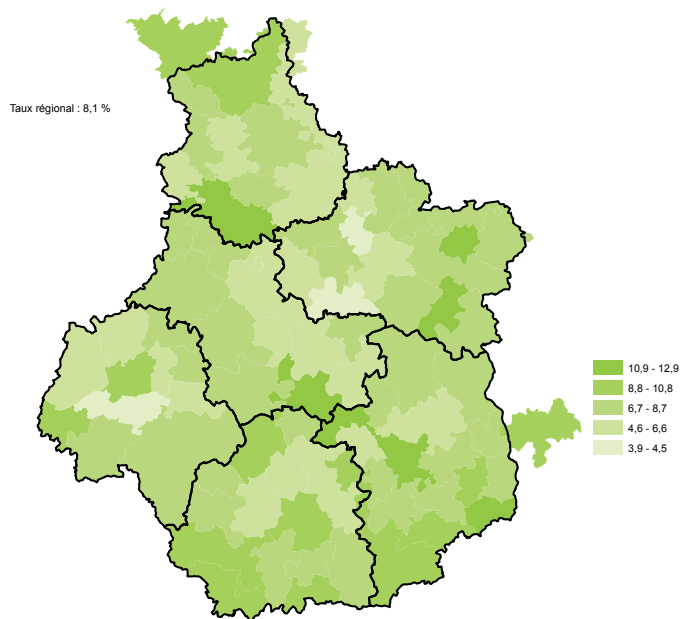
(1) Insee (taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2018)

**DEFM : données brutes au 31.12.2018. Source: Pôle emploi Centre-Val de Loire / STMAT

VALEURS COMMENTÉES

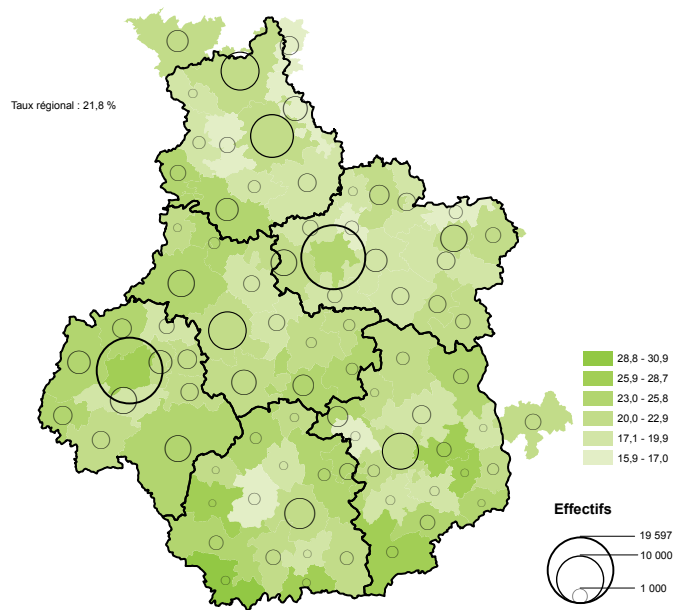


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2016



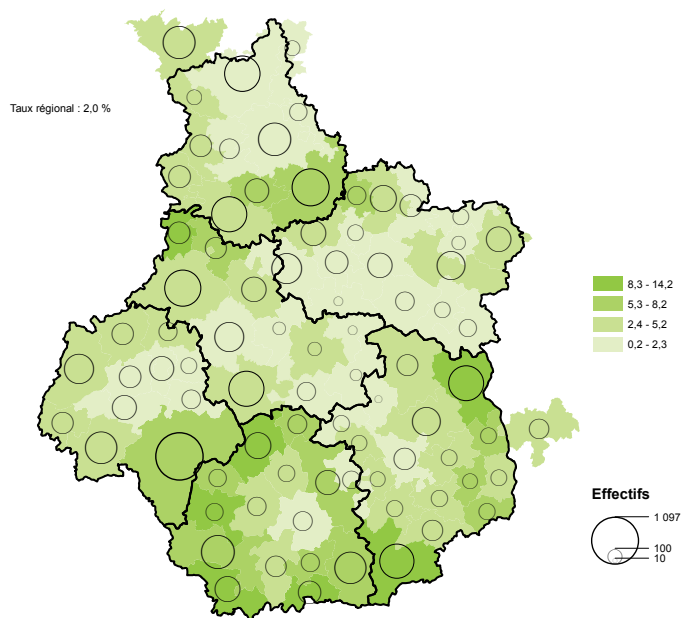
Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2016



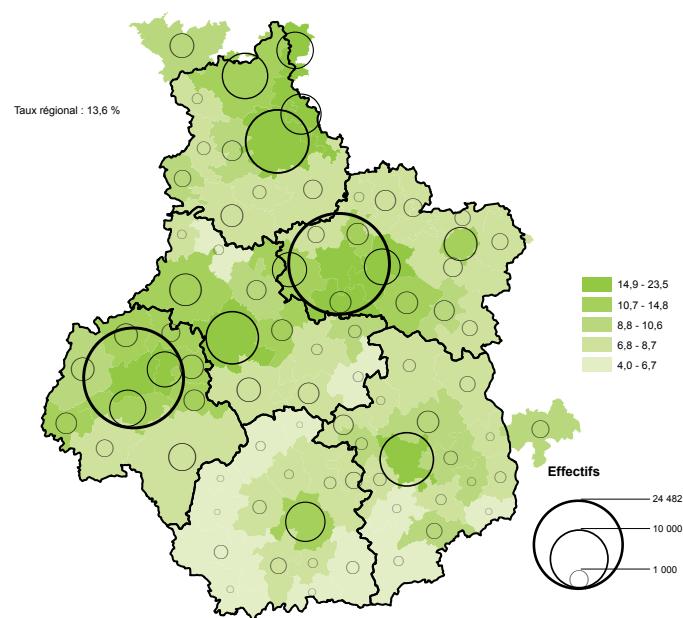
Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2016



Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

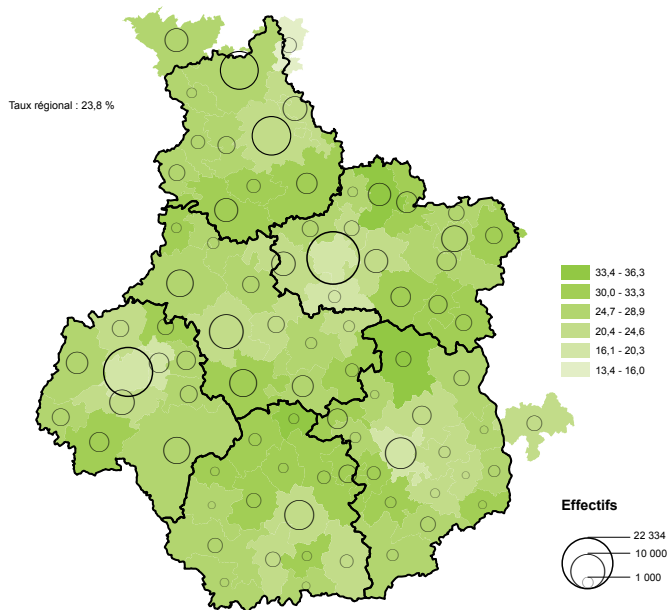
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2016



Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

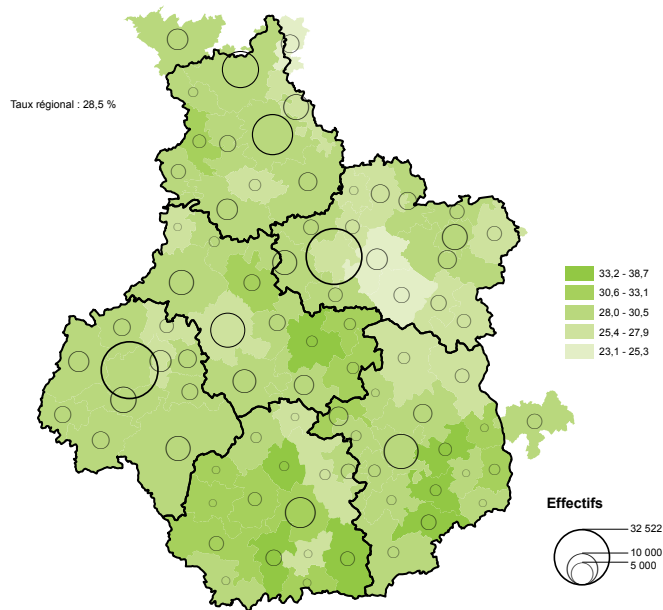


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2016



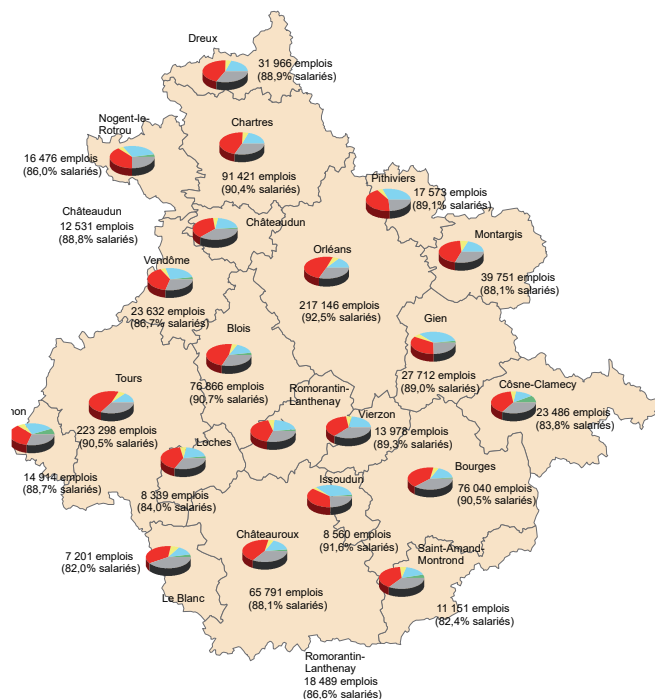
Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2016

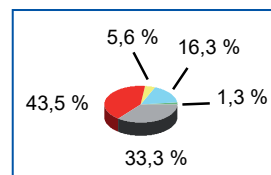


Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2016 (en %)



Région Centre-Val de Loire



Source : Insee (estimation localisée d'emploi)
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

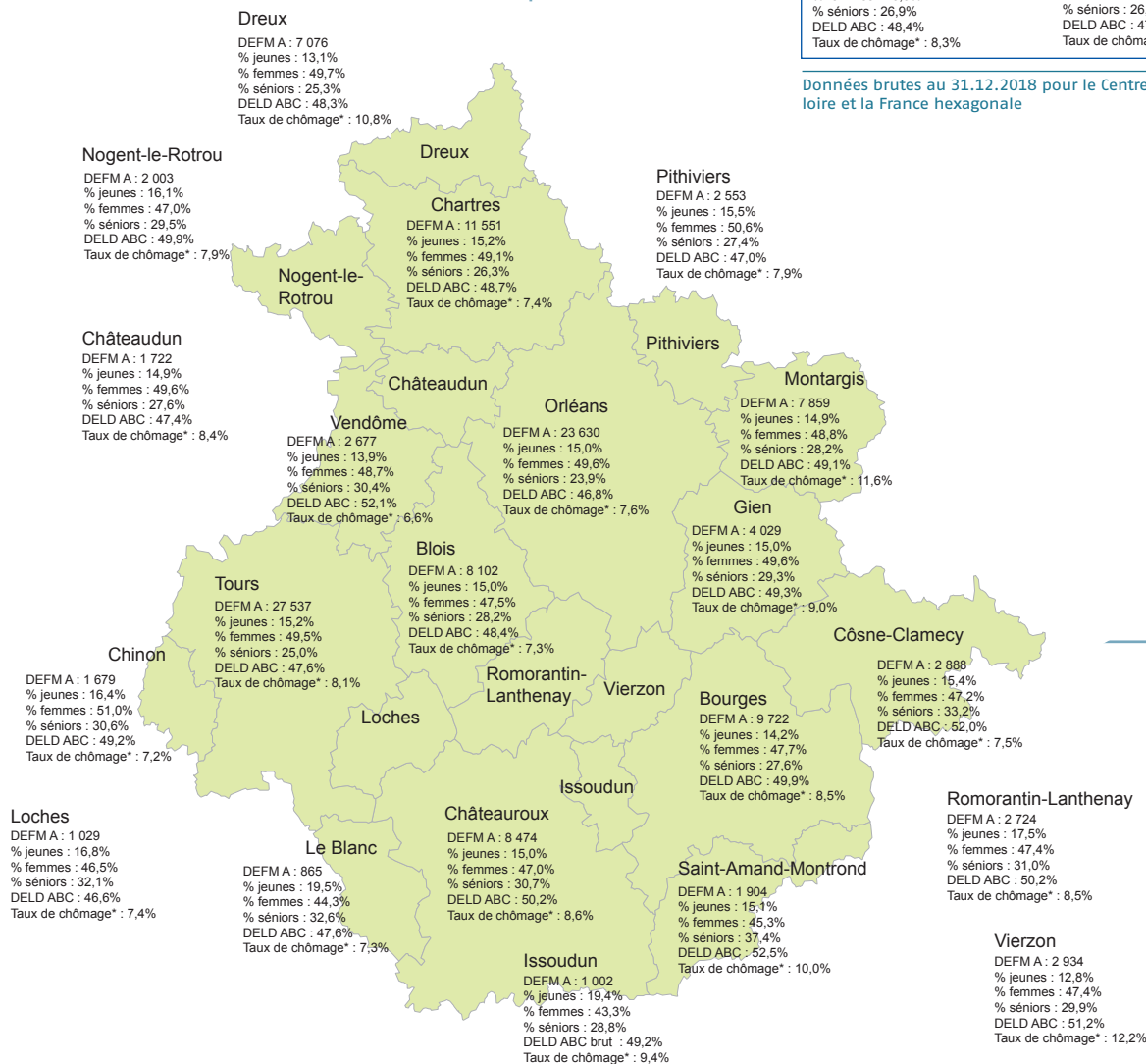


12 Situation du marché du travail fin décembre 2018 (en %)

Région Centre-Val de Loire France hexagonale

DEFM A : 128 919	DEFM A : 3 488 350
% jeunes : 15,0%	% jeunes : 13,6%
% femmes : 48,8%	% femmes : 48,7%
% séniors : 26,9%	% séniors : 26,8%
DELD ABC : 48,4%	DELD ABC : 47,2%
Taux de chômage* : 8,3%	Taux de chômage* : 8,5%

Données brutes au 31.12.2018 pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale



Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM : valeurs en structures (jeunes, femmes, séniors, demandeurs d'emploi de longue durée) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes.

*Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2018 (Source : Insee, taux de chômage localisés)

Sources : Direccte Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire, IGN GEOFLA

Exploitation ORS Centre-Val de Loire

Les **collégiens boursiers** ⁽¹⁾ représentent **23,8% des collégiens de la région**, pour l'année scolaire 2018-2019. Dans l'Indre-et-Loire, 21,1% des collégiens sont boursiers contre 26,4% dans l'Indre. S'agissant des **lycéens**, le **taux d'élèves boursiers dans la région s'élève à 22,5%**. Le taux de lycéens boursiers est le plus élevé dans l'Indre (26,3%) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (20,0%).



D'une manière générale, la **région compte davantage d'élèves de familles défavorisées** ⁽²⁾ **en comparaison au niveau national** (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés.



À la session d'examen de 2018, le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)** ⁽³⁾ est **inférieur en région** à celui relevé sur le **plan national** (83,4% contre 85,3%). Le taux régional est comparable à celui de la session précédente (83,4% en 2018 et également 83,4% en 2017) tandis qu'au niveau national le taux d'accès au DNB a diminué en 2018 (85,3% en 2018 contre 86,8% en 2017).


En 2018, le **taux d'accès des élèves de 2^{nde} au baccalauréat général et technologique de la région est inférieur au taux national** (89,4% en région contre 90,2% au niveau national). Le taux régional est inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2^{nde} générale et technologique vers la voie professionnelle. Excepté dans le Loir-et-Cher, les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (91,2% contre 87,3% dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire ⁽⁵⁾, le **taux régional est inférieur à celui relevé au niveau national** (66,3% contre 67,5%). Les filles présentent également de meilleurs résultats (73,6% contre 60,8% chez les garçons de la région). Le taux d'accès a cependant diminué en région alors qu'au niveau national, il est resté stable par rapport à la session précédente (66,3% en 2018 contre 67,2% en 2017 dans l'académie et 67,5% contre 67,8% en 2017 au niveau national).

Dans l'**académie Orléans-Tours, 71,9% des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur** au cours de l'année scolaire 2017-2018. Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néo-bacheliers est le plus élevé dans le Loiret et le plus faible dans l'Indre (respectivement 74,4% et 68,4%).

L'**académie** compte, en 2016-2017, **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés** ⁽⁶⁾ **par rapport au niveau national** (53,3% contre 59,7%). Les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons âgés de 16 à 24 ans (54,3% contre 52,4% en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (30,2% dans le secondaire contre 23,1% dans le supérieur en région et 27,5% dans le secondaire et 32,2% dans le supérieur en France métropolitaine).

Selon le recensement de population de l'Insee de 2016, **15359 jeunes de la région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme** ⁽⁷⁾ , soit un taux de 18,2%. Le **taux en région est comparable à celui relevé au niveau national** (17,9%). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué entre 2011 et 2016 de -17,8% en région (diminution identique au niveau national). Dans le Cher, il a diminué de -10,0% contre -19,9% dans le Loiret. Quant aux jeunes de 20-29 ans, 15,8% des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (15,0% au niveau national) . Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 12,6% dans l'Indre-et-Loire à 17,2% dans le Loir-et-Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus)  dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation  sont plus importants dans les EPCI ruraux.

En 2015, la **part de jeunes non insérés** ⁽⁸⁾ **en France est de 22,7%**. En région Centre-Val de Loire, la part varie de 20,2% dans l'Indre-et-Loire (22^e rang des départements français) à 28,9% dans l'Indre (81^e rang) .

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale : on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » d'élèves la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
8. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ni stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2018-2019)	26,1 %	21,6 %	26,4 %	21,1 %	24,0 %	25,7 %	23,8 %	ND
<i>filles</i>	26,2 %	21,8 %	27,0 %	21,7 %	24,2 %	26,5 %	24,3 %	
<i>garçons</i>	26,1 %	21,5 %	25,9 %	20,5 %	23,8 %	24,9 %	23,3 %	
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2018-2019)	24,8 %	22,7 %	26,3 %	20,0 %	21,7 %	23,0 %	22,5 %	ND
<i>filles</i>	25,9 %	24,0 %	27,4 %	20,2 %	22,2 %	24,2 %	23,4 %	
<i>garçons</i>	23,6 %	21,4 %	25,2 %	19,8 %	21,3 %	21,8 %	21,6 %	
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2018-2019)	39,1 %	35,5 %	42,1 %	30,5 %	38,3 %	39,6 %	36,7 %	34,6 %
<i>filles</i>	38,3 %	35,6 %	41,5 %	31,0 %	38,4 %	39,9 %	36,9 %	34,8 %
<i>garçons</i>	39,9 %	35,4 %	42,6 %	30,0 %	38,2 %	39,2 %	36,6 %	34,4 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2018-2019)	35,5 %	34,4 %	41,0 %	27,6 %	36,4 %	34,1 %	33,5 %	32,5 %
<i>filles</i>	35,2 %	34,7 %	42,4 %	27,6 %	36,9 %	34,2 %	33,7 %	33,0 %
<i>garçons</i>	35,9 %	34,1 %	39,4 %	27,6 %	35,9 %	33,9 %	33,2 %	32,0 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2018-2019)	20,2 %	13,8 %	Pas de CPGE dans l'Indre	8,0 %	14,7 %	14,1 %	11,9 %	12,2 %
<i>filles</i>	31,6 %	8,7 %		6,5 %	17,6 %	15,3 %	12,5 %	12,0 %
<i>garçons</i>	11,8 %	15,1 %		8,9 %	13,7 %	13,3 %	11,6 %	12,3 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2018-2019)	42,5 %	41,6 %	46,5 %	31,9 %	37,6 %	36,8 %	37,3 %	36,8 %
<i>filles</i>	44,4 %	42,5 %	48,5 %	34,6 %	37,9 %	39,0 %	39,3 %	38,4 %
<i>garçons</i>	40,2 %	40,5 %	44,9 %	29,6 %	37,1 %	35,1 %	35,3 %	35,2 %
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2018)	80,3 %	82,0 %	84,5 %	86,2 %	78,4 %	85,4 %	83,4 %	85,3 %
<i>filles</i>	85,1 %	83,5 %	88,4 %	90,5 %	81,4 %	89,8 %	87,0 %	89,5 %
<i>garçons</i>	75,8 %	80,5 %	80,6 %	82,3 %	75,5 %	81,1 %	79,9 %	81,4 %
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2018)	88,6 %	86,6 %	85,5 %	90,9 %	91,9 %	90,3 %	89,4 %	90,2 %
<i>filles</i>	90,3 %	90,1 %	87,2 %	93,3 %	91,1 %	91,4 %	91,2 %	92,0 %
<i>garçons</i>	86,4 %	82,5 %	83,4 %	88,2 %	92,7 %	88,9 %	87,3 %	88,0 %
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2018)	63,2 %	66,9 %	67,6 %	69,9 %	66,1 %	64,1 %	66,3 %	67,5 %
<i>filles</i>	70,0 %	77,0 %	80,7 %	74,2 %	73,2 %	70,8 %	73,6 %	73,9 %
<i>garçons</i>	58,0 %	59,2 %	58,4 %	66,5 %	60,7 %	59,1 %	60,8 %	63,0 %
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2017-2018)	71,6 %	70,5 %	68,4 %	70,4 %	73,5 %	74,4 %	71,9 %	ND

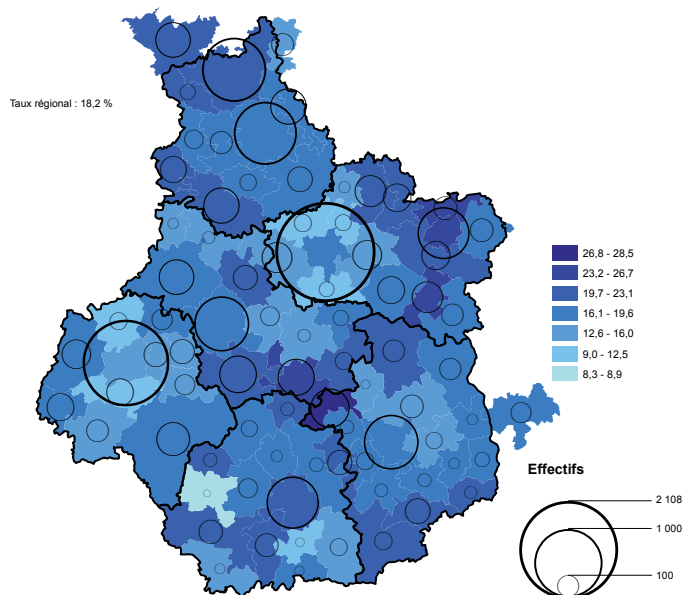
Sources : Insee (RP 2016), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2016-2017) (données provisoires)	46,9%	39,8%	43,9%	66,7%	42,4%	56,8%	53,3%	59,7%
<i>filles</i>	49,5%	39,4%	42,7%	70,0%	41,3%	55,9%	54,3%	60,9%
<i>garçons</i>	44,7%	40,3%	45,1%	63,3%	43,3%	57,7%	52,4%	58,6%
% scolarisés dans le secondaire	29,6%	33,7%	32,3%	27,8%	30,8%	30,0%	30,2%	27,5%
<i>filles</i>	32,8%	33,2%	31,8%	25,7%	30,2%	30,0%	29,6%	26,6%
<i>garçons</i>	26,9%	34,1%	32,8%	30,1%	31,2%	30,1%	30,7%	28,5%
% scolarisés dans le supérieur	17,3%	6,1%	11,6%	38,9%	11,6%	26,8%	23,1%	32,2%
<i>filles</i>	16,7%	6,1%	10,9%	44,3%	11,0%	25,9%	24,7%	34,3%
<i>garçons</i>	17,8%	6,2%	12,3%	33,2%	12,1%	27,6%	21,7%	30,1%
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2016 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1 878 19,1%	2 758 18,8%	1 365 19,9%	2 923 15,2%	1 936 18,9%	4 498 19,3%	15 359 18,2%	381 244 17,9%
<i>hommes</i>	1 066 20,2%	1 609 20,3%	805 21,5%	1 720 16,8%	1 088 19,6%	2 646 21,3%	8 935 19,8%	222 578 19,7%
<i>femmes</i>	812 17,9%	1 148 16,9%	560 18,0%	1 204 13,3%	848 18,0%	1 852 16,9%	6 424 16,4%	158 666 15,9%
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2016 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 933 16,3%	6 165 16,7%	2 777 17,1%	6 250 12,6%	4 415 17,2%	9 904 16,6%	33 446 15,8%	844 819 15,0%
<i>hommes</i>	2 194 17,5%	3 504 18,4%	1 566 18,6%	3 520 13,9%	2 393 18,0%	5 560 18,3%	18 736 17,2%	481 591 16,8%
<i>femmes</i>	1 740 15,1%	2 661 14,9%	1 211 15,4%	2 731 11,2%	2 023 16,3%	4 344 14,8%	14 710 14,2%	363 228 13,2%
15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2016 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	76 482 32,2%	104 145 32,6%	63 065 35,8%	123 499 28,0%	85 050 33,6%	148 002 30,2%	600 242 31,3%	13 648 130 29,0%
<i>hommes</i>	30 717 27,1%	43 750 28,4%	25 559 30,5%	50 081 23,8%	35 017 28,9%	62 419 26,6%	247 543 27,0%	5 788 919 25,8%
<i>femmes</i>	45 765 36,9%	60 395 36,5%	37 505 40,6%	73 418 31,7%	50 033 37,9%	85 582 33,5%	352 699 35,2%	7 859 212 31,9%
16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2016 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	50 347 21,2%	72 368 22,6%	31 038 17,6%	125 633 28,4%	53 934 21,3%	129 623 26,4%	462 943 24,1%	13 808 363 29,3%
<i>hommes</i>	23 211 20,5%	32 894 21,3%	13 778 16,5%	57 227 27,2%	24 413 20,1%	59 665 25,4%	211 188 23,0%	6 388 132 28,5%
<i>femmes</i>	26 511 21,9%	38 428 23,8%	16 779 18,7%	66 089 29,5%	28 841 22,4%	68 235 27,4%	244 883 25,1%	7 194 162 30,1%
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2015 (rang)	28,1% 74 ^e	26,4% 63 ^e	28,9% 81 ^e	20,2% 22 ^e	26,1% 58 ^e	23,3% 43 ^e	ND	22,7%

Sources : Insee (RP 2016), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

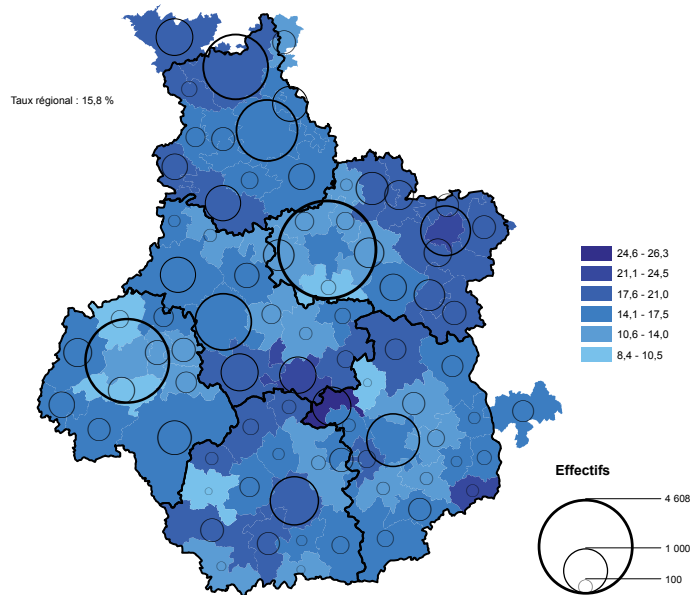
CARTOGRAPHIE

13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2016



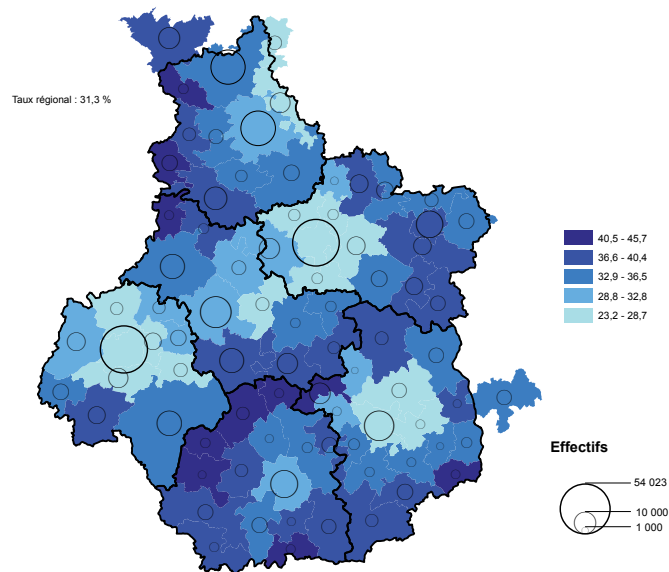
Sources : Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2016



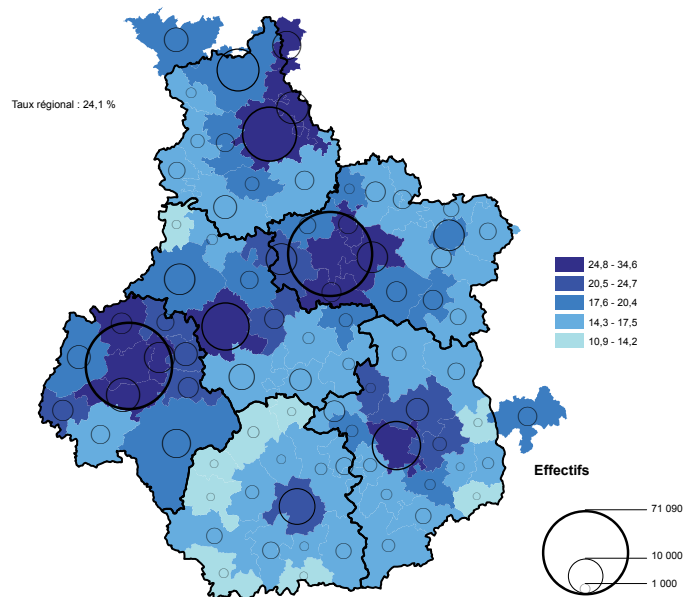
Sources : Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2016



Sources : Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et non scolarisées en 2016



Sources : Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Fin 2017, la **région** compte **247 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant pas moins de **6901 places**.

Le **Centre-Val de Loire** compte fin 2017, **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans (0,9 ‰ en France hexagonale). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,8 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en place d'accueil médicalisé en région** est quant à lui de **1,2 place** fin 2017 pour 1000 adultes (0,8 ‰ au niveau national). Le taux d'équipement en place d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (0,8 ‰) et le plus élevé dans l'Eure-et-Loir (1,8 ‰). **Le taux d'équipement régional en foyer de vie**, fin 2017 est de **1,8 place** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (1,6 ‰ en France hexagonale). Il varie de 1,5 ‰ dans le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret à 2,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Fin 2017, la **région** compte **84 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant 4 937 places**, soit un **taux d'équipement en Esat** en région de **4,0 places** pour 1000 adultes (3,2 ‰ en France hexagonale). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (4,9 ‰).

L'**offre régionale** en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)⁽¹⁾ qui comptent **2043 places**.

Pour les **jeunes en situation de handicap**, la **région** compte fin 2017, **109 établissements** qui accueillent des jeunes avec un handicap et offrent pas moins de **4 609 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **7,2 places** pour 1000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de 6,5 ‰ au niveau national. En région, il varie de 5,9 ‰ dans le Loiret à 9,0 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)⁽²⁾ de la **région** comptent, fin 2017, **2 033 places**.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 2,6 % des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré. Dans le second degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 2,5 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**⁽³⁾ (respectivement 65,4 % des élèves du 1^{er} degré et 64,5 % des élèves du 2nd degré contre 34,6 % des élèves du 1^{er} degré et 35,5 % des élèves du 2nd degré, scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire) (ULIS)⁽⁴⁾.

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

Fin 2018, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)⁽⁵⁾ [🗳️] est délivrée **en région** à près de 10 000 allocataires, soit un **taux de 16,3 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (18,6 ‰) et varie en région de 12,9 ‰ dans le Loiret à 22,8 ‰ dans le Loir-et-Cher.

La **région** compte, fin 2018, **44 340 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) [🗳️]⁽⁶⁾, soit un **taux de 3,1 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (3,1 % en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,4 % dans l'Eure-et-Loir à 4,7 % dans l'Indre. *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)⁽⁷⁾ concernent, fin 2017, en France, 5,3 allocataires pour 1000 personnes de moins de 60 ans et 5,5 ‰ pour les 60 ans et plus. À l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**8,4 ‰ pour les moins de 60 ans et 9,7 ‰ pour les plus de 60 ans**). Le **Loiret** a quant à lui le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (4,4 ‰) et l'**Indre-et-Loire** pour les 60 ans et plus (3,6 ‰) ■

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDAPH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés.
5. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
6. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
7. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
8. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2017 par catégorie d'établissements⁽¹⁾ – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Etablissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
nombre d'établissements	4	2	6	7	4	5	28	680
nombre de places installées	94	89	185	195	145	183	891	28 214
Foyers d'accueil médicalisés (Fam)⁽²⁾								
nombre d'établissements	6	11	5	11	10	14	57	984
nombre de places installées	184	380	125	271	226	302	1 488	28 667
Foyers de vie								
nombre d'établissements	7	12	11	22	12	19	83	1 763
nombre de places installées	224	504	204	575	282	510	2 299	51 255
dont nombre de places en accueil de jour	60	84	56	187	49	166	602	13 318
Foyers d'hébergement								
nombre d'établissements	9	11	11	17	9	13	70	1 304
nombre de places installées	335	283	145	469	300	509	2 041	39 032
Foyers d'accueil polyvalents⁽³⁾								
nombre d'établissements	0	0	0	0	0	2	2	70
nombre de places installées	0	0	0	0	0	35	35	2 731
Etablissements expérimentaux								
nombre d'établissements	0	1	0	3	2	1	7	168
nombre de places installées	0	16	0	114	6	11	147	3 389
Places d'accueil temporaire⁽⁴⁾								
nombre de places installées	19	16	9	28	22	52	146	3 137
Etablissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
nombre d'établissements	8	14	12	16	11	23	84	1 475
nombre de places installées	600	787	475	1 255	598	1 222	4 937	102 495
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités évaluation réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
nombre d'établissements	1	0	0	3	2	1	7	156
nombre de places installées	86	0	0	101	122	8	317	10 949
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah)⁽⁵⁾								
nombre de places	315	279	256	481	351	361	2 043	49 364

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2017 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,6 ‰	0,4 ‰	1,8 ‰	0,6 ‰	0,9 ‰	0,5 ‰	0,7 ‰	0,9 ‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2017 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,2 ‰	1,8 ‰	1,2 ‰	0,9 ‰	1,7 ‰	0,8 ‰	1,2 ‰	0,8 ‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2017 (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,5 ‰	2,4 ‰	2,0 ‰	1,9 ‰	1,5 ‰	1,5 ‰	1,8 ‰	1,6 ‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2017 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4,3 ‰	3,8 ‰	4,9 ‰	4,2 ‰	3,9 ‰	3,7 ‰	4,0 ‰	3,2 ‰

Pages 26-27 :

Sources : Panorama statistique 2018 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population).

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places
- (2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents
- (3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)
- (4) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement
- (5) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2018 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	7 280 4,4 %	5 816 2,4 %	5 521 4,7 %	10 250 3,1 %	6 286 3,5 %	9 187 2,5 %	44 340 3,1 %	1 148 741 3,1 %
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2017*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	1,2 ‰	0,6 ‰	1,0 ‰	0,5 ‰	0,6 ‰	0,8 ‰	ND	0,8 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	2,2 ‰	0,9 ‰	1,3 ‰	0,6 ‰	1,0 ‰	1,1 ‰		1,2 ‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2017*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	7,2 ‰	4,2 ‰	6,0 ‰	4,3 ‰	6,5 ‰	3,6 ‰	ND	4,5 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	7,5 ‰	3,9 ‰	4,7 ‰	3,0 ‰	5,1 ‰	3,6 ‰		4,3 ‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2017*							ND	
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,4 ‰	4,7 ‰	7,0 ‰	4,7 ‰	7,1 ‰	4,4 ‰		5,3 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	9,7 ‰	4,8 ‰	6,0 ‰	3,6 ‰	6,1 ‰	4,7 ‰		5,5 ‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2016)

*Sources : Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis) ; Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2017. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2017 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
nombre d'établissements	9	10	7	13	9	14	62	1 254
nombre de places installées	347	675	275	644	375	757	3 073	67 026
Etablissements enfants et adolescents polyhandicapés								
nombre d'établissements	1	2	1	1	3	2	10	196
nombre de places installées	25	57	7	50	29	54	222	5 444
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)								
nombre d'établissements	2	2	1	7	5	3	20	450
nombre de places installées	83	51	52	311	144	110	751	15 302
Etablissements pour déficients moteurs (IEM)								
nombre d'établissements	1	0	1	1	0	2	5	141
nombre de places installées	54	0	62	60	0	57	233	6 928
Etablissements pour déficients sensoriels ⁽¹⁾								
nombre d'établissements	0	1	0	1	0	1	3	112
nombre de places installées	0	52	0	50	0	80	182	6 910
Etablissements expérimentaux								
nombre d'établissements	0	1	1	1	0	0	3	110
nombre de places installées	0	12	24	10	0	0	46	1 278
Jardins d'enfants spécialisés								
nombre d'établissements	0	3	0	0	1	2	6	8
nombre de places installées	0	39	0	0	18	45	102	165
Places d'accueil temporaire								
nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	253
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) ⁽²⁾								
nombre de services	6	13	6	20	12	17	74	1 746
nombre de places installées	265	264	164	620	271	449	2 033	51 368
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2017 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	7,8 ‰	7,6 ‰	9,0 ‰	7,7 ‰	7,0 ‰	5,9 ‰	7,2 ‰	6,5 ‰

Sources : Panorama statistique 2018 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population 2018)

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs, et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

Scolarité des enfants en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

18

Prestations sociales

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2018								
pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	1 124 16,9 ‰	2 016 18,3 ‰	965 21,0 ‰	1 957 13,5 ‰	1 744 22,8 ‰	2 208 12,9 ‰	10 014 16,3 ‰	289 912 18,6 ‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2016)

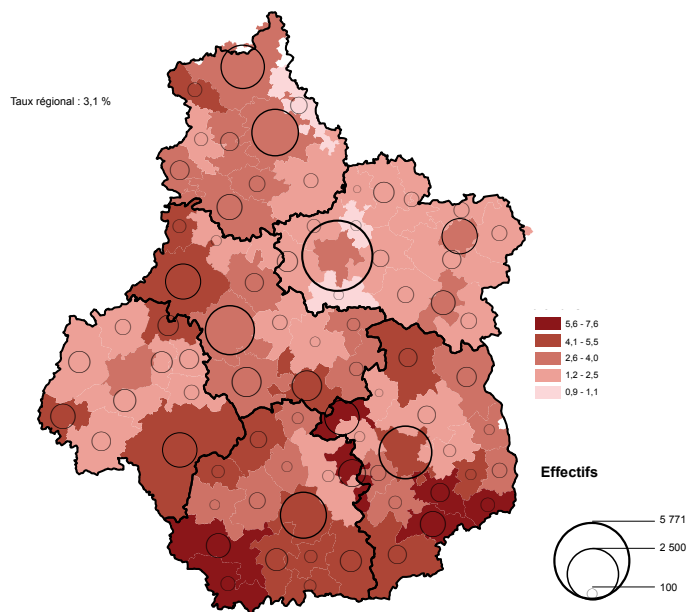
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) (en %)	2,6%	2,7%	3,9%	2,7%	2,7%	2,0%	2,6%	2,8%
<i>filles</i>	1,6%	1,8%	2,5%	1,6%	1,7%	1,3%	1,6%	
<i>garçons</i>	3,5%	3,5%	5,3%	3,8%	3,7%	2,7%	3,5%	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) (en %)	2,3%	3,0%	3,3%	2,8%	2,5%	1,8%	2,5%	2,7%
<i>filles</i>	1,7%	1,9%	2,1%	1,7%	1,5%	1,2%	1,6%	
<i>garçons</i>	2,9%	4,1%	4,6%	3,8%	3,5%	2,4%	3,4%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) (en %)								
En classe ordinaire	59,1%	72,2%	67,5%	72,5%	65,5%	54,0%	65,4%	72,4%
<i>filles</i>	52,5%	68,1%	62,9%	63,5%	56,5%	48,0%	58,9%	
<i>garçons</i>	62,0%	74,3%	69,6%	76,3%	69,5%	56,7%	68,4%	
ULIS	40,9%	27,8%	32,5%	27,5%	34,5%	46,0%	34,6%	27,6%
<i>filles</i>	47,5%	31,9%	37,1%	36,5%	43,5%	52,0%	41,1%	
<i>garçons</i>	38,0%	25,7%	30,4%	23,7%	30,5%	43,3%	31,6%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) (en %)								
En classe ordinaire	61,0%	73,5%	68,5%	74,9%	58,1%	45,4%	64,5%	70,5%
<i>filles</i>	49,2%	66,9%	60,5%	67,5%	51,3%	38,3%	56,5%	
<i>garçons</i>	67,9%	76,5%	72,1%	78,1%	61,0%	49,0%	68,2%	
ULIS	39,0%	26,5%	31,5%	25,1%	41,9%	54,6%	35,5%	29,5%
<i>filles</i>	50,8%	33,1%	39,5%	32,5%	48,7%	61,7%	43,5%	
<i>garçons</i>	32,1%	23,5%	27,9%	21,9%	39,0%	51,0%	31,8%	

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

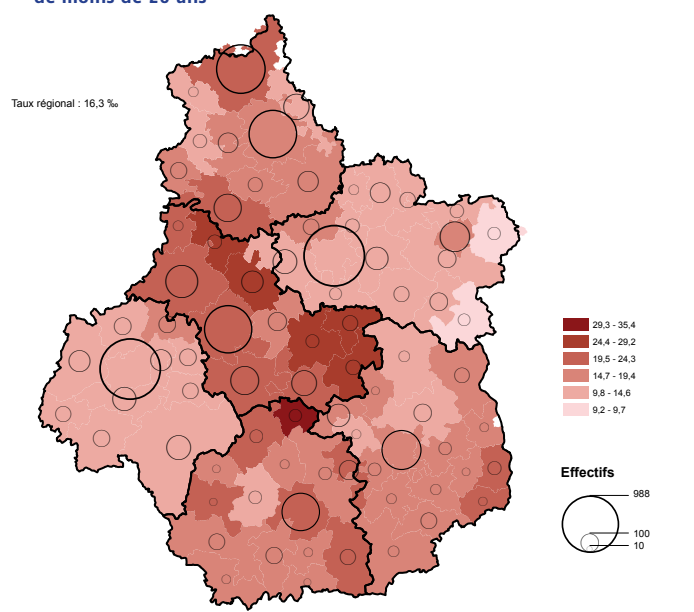
CARTOGRAPHIE

17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2018 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2016) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2018 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2016) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire





5 Personnes âgées

L'espérance de vie à 60 ans en France au 1^{er} janvier 2018 est de 23,2 ans chez les hommes et 27,6 ans chez les femmes. En **région**, ce sont les **habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (23,9 ans chez les hommes et 28,4 ans chez les femmes). À l'inverse, les habitants du Cher ont l'espérance de vie à 60 ans la plus faible des départements du Centre-Val de Loire (22,0 ans chez les hommes et 26,5 ans chez les femmes).

Au recensement de population de 2016, les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** [1] en région Centre-Val de Loire représentent **37,8 % des personnes âgées de 75 ans et plus** (21,8 % des hommes de 75 ans et plus et 48,1 % des femmes de 75 ans et plus). Le **taux national** de personnes âgées vivant seules est de **38,4 %**. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé de 4,9 % entre les recensements de 2011 et 2016 (+5,0 % au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. En région, le département de l'Indre a la part de personnes âgées vivant seules la plus élevée des départements (39,4 %). À l'inverse, l'Eure-et-Loir a la plus faible (37,1 %).

Au total, en 2016, **89,7 % des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 10,1 % dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (contre 90,2 % et 9,6 % au niveau national).

Fin 2017, la **région dispose de 29426 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad** [2], auxquelles s'ajoutent **3942 places en résidence autonomie et 228 en maison de retraite non Ehpad**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région est ainsi de 108,0** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national** (100,2 ‰). Il varie en région de 100,1 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 120,3 ‰ dans le Loir-et-Cher. **Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 20,3 ‰** (25,9 ‰ au niveau national). L'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (15,1 ‰) tandis que celui de l'Indre-et-Loire est pratiquement deux fois plus élevé (27,8 ‰). L'offre régionale est complétée par **1365 lits et places en unité de soins de longue durée (USLD)**.

Les différents établissements d'accueil de la région proposent, fin 2017, **938 places d'hébergement temporaire** [2] et **559 places d'accueil de jour**.

Les **bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)** [3] représentent, fin 2017, au **niveau national, 21,3 % des personnes âgées (12,3 % des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 9,0 % bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. En région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 17,1 % dans l'Indre à 22,6 % dans le Loir-et-Cher ; ce dernier présentant les proportions de bénéficiaires de l'Apa à domicile et en établissement les plus importantes des départements de la région (respectivement 11,8 % et 10,8 %).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2018, **8800 personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière permettant de recourir à une aide-ménagère à domicile** [4], soit un **taux de 31,9 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide financière permettant de recourir à une aide-ménagère à domicile a diminué en région de -16,5 % entre fin 2017 et fin 2018. À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 15,8 ‰ dans l'Eure-et-Loir, il est de 57,2 ‰ dans l'Indre.

L'**indice de grand vieillissement** [5] [6] mesuré en 2016 en **région est de 49,0 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (38,1 chez les hommes et 58,5 chez les femmes). **L'indice est de 46,0 au niveau national** (35,0 chez les hommes et 55,4 chez les femmes). Ce dernier a diminué entre les recensements de population de 2011 et 2016 de -1,5 % en région (-2,5 % au niveau national). Il varie en région de 46,9 dans le Loiret à 52,0 dans l'Indre.

Au 31 décembre 2018, la **région Centre-Val de Loire compte 13 238 allocataires du minimum vieillesse** [7] [8], soit un **taux de 24,0 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus** (25,3 ‰ chez les hommes et 23,0 ‰ chez les femmes). Le Loir-et-Cher est le département de la région comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (respectivement 19,6 ‰ et 27,0 ‰). La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements>) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
4. L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
5. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

19

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2016	14 330 38,3%	15 274 37,1%	12 172 39,4%	23 786 37,7%	15 092 37,5%	23 780 37,5%	104 435 37,8%	2 323 562 38,4%
<i>hommes</i>	3 302 22,7%	3 344 20,8%	2 977 25,1%	4 950 20,2%	3 552 22,2%	5 331 21,6%	23 456 21,8%	504 848 21,9%
<i>femmes</i>	11 029 48,3%	11 930 47,6%	9 195 48,3%	18 836 48,9%	11 540 47,6%	18 449 47,7%	80 979 48,1%	1 818 714 48,6%
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2016 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
Vivent en logement ordinaire	33 316 89,2%	36 798 89,3%	27 706 89,7%	57 009 90,4%	35 728 88,8%	57 046 90,0%	247 603 89,7%	5 454 798 90,2%
<i>hommes</i>	13 482 92,9%	14 998 93,1%	11 087 93,4%	23 017 93,9%	14 823 92,7%	23 204 93,9%	100 610 93,4%	2 160 019 93,7%
<i>femmes</i>	19 835 86,8%	21 800 86,9%	16 619 87,4%	33 992 88,2%	20 905 86,3%	33 842 87,6%	146 993 87,3%	3 294 780 88,1%
Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	4 019 10,8%	4 303 10,4%	3 159 10,2%	5 893 9,3%	4 394 10,9%	6 244 9,9%	28 012 10,1%	577 995 9,6%
<i>hommes</i>	1 021 7,0%	1 111 6,9%	768 6,5%	1 463 6,0%	1 133 7,1%	1 483 6,0%	6 979 6,5%	142 557 6,2%
<i>femmes</i>	2 998 13,1%	3 192 12,7%	2 391 12,6%	4 430 11,5%	3 261 13,5%	4 761 12,3%	21 033 12,5%	435 437 11,6%
Autre	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%
Indice de grand vieillissement en 2016 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	47,9	47,8	52,0	49,6	51,6	46,9	49,0	46,0
<i>hommes</i>	36,1	37,1	39,5	39,1	40,6	36,7	38,1	35,0
<i>femmes</i>	58,4	57,3	63,0	58,6	61,3	55,6	58,5	55,4
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2016	16,8%	17,3%	18,2%	17,8%	18,3%	16,7%	17,4%	16,5%
<i>hommes</i>	12,2%	13,1%	13,3%	13,5%	14,1%	12,7%	13,1%	12,0%
<i>femmes</i>	20,4%	20,4%	21,8%	21,0%	21,5%	19,8%	20,7%	19,8%
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2018*								
<i>hommes</i>	22,0	22,9	22,0	23,9	23,0	23,4	ND	23,2
<i>femmes</i>	26,5	27,1	26,8	28,4	27,4	27,3		27,6

Source : Insee (RP 2016)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2017 (publiques ou privées)

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite non Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	2	5	0	1	11	271
<i>nombre de places installées</i>	0	46	44	107	0	31	228	6 262
Résidence autonomie ⁽¹⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	15	7	7	29	12	14	84	2 273
<i>nombre de places installées</i>	626	346	244	1 451	453	822	3 942	118 957
Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	42	46	42	64	52	69	315	7 467
<i>nombre de places installées</i>	4 187	4 259	3 347	6 351	4 681	6 601	29 426	604 970
Hébergement temporaire								
<i>nombre de places installées ⁽²⁾</i>	87	105	106	241	143	256	938	16 412
Accueil de jour								
<i>nombre de places installées ⁽³⁾</i>	84	55	46	157	96	121	559	15 324
Unités de soins de longue durée (USLD) ⁽⁴⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	585
<i>nombre de lits</i>	277	222	172	204	160	330	1 365	31 069
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2017 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)								
	24,7 ‰	15,1 ‰	15,2 ‰	27,8 ‰	15,7 ‰	18,9 ‰	20,3 ‰	25,9 ‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2017								
	114,6 ‰	104,6 ‰	110,9 ‰	100,1 ‰	120,3 ‰	105,4 ‰	108,0 ‰	100,2 ‰

Sources : Panorama statistique 2018 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess, SAE ; Insee, estimations de population)

(1) Résidence autonomie anciennement logement-foyer

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement

(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées

(4) Source SAE - Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

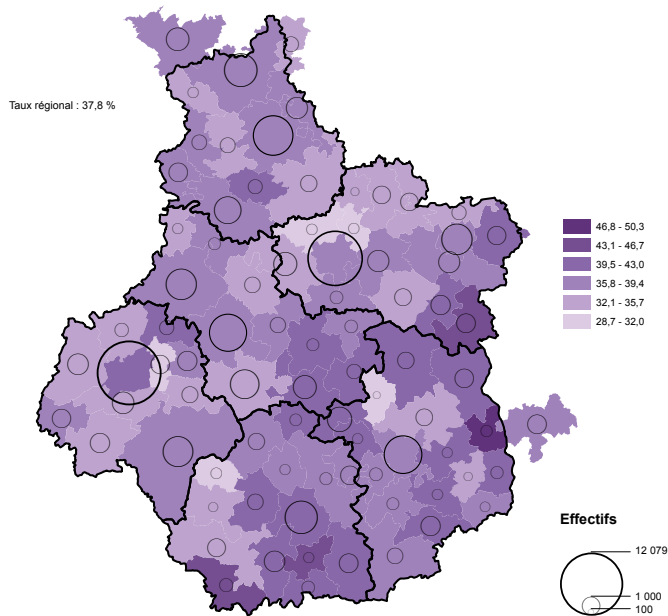
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2017	19,8 %	17,5 %	17,1 %	18,9 %	22,6 %	17,5 %		21,3 %
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2017	9,7 %	8,5 %	8,5 %	10,0 %	11,8 %	8,0 %	ND	12,3 %
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2017	10,1 %	9,0 %	8,6 %	8,9 %	10,8 %	9,5 %		9,0 %
21 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2018)	2 025 27,0 ‰	1 716 20,5 ‰	1 573 26,5 ‰	3 177 25,4 ‰	1 528 19,6 ‰	3 219 24,8 ‰	13 238 24,0 ‰	
<i>hommes</i>	919 28,3 ‰	805 22,0 ‰	639 25,1 ‰	1 368 25,6 ‰	704 20,7 ‰	1 598 28,5 ‰	6 033 25,3 ‰	ND
<i>femmes</i>	1 106 26,1 ‰	911 19,3 ‰	934 27,5 ‰	1 809 25,2 ‰	824 18,7 ‰	1 621 22,1 ‰	7 205 23,0 ‰	
22 Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2018)	1 315 35,2 ‰	651 15,8 ‰	1 768 57,2 ‰	2 520 40,0 ‰	779 19,4 ‰	1 767 27,9 ‰	8 800 31,9 ‰	
<i>hommes</i>	253 17,4 ‰	123 7,6 ‰	362 30,5 ‰	471 19,2 ‰	149 9,3 ‰	354 14,3 ‰	1 712 15,9 ‰	ND
<i>femmes</i>	1 062 46,5 ‰	528 21,1 ‰	1 406 73,9 ‰	2 049 53,1 ‰	630 26,0 ‰	1 413 36,6 ‰	7 088 42,1 ‰	

*Source: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis): Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2018

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2016)

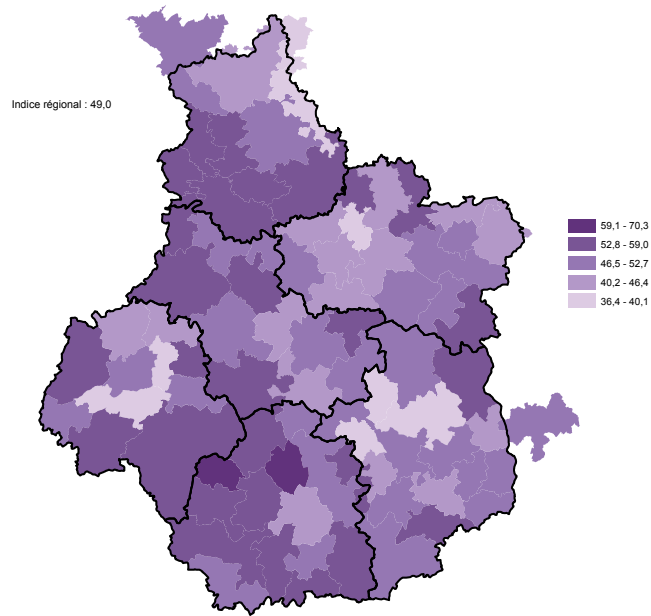


19 [Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2016



Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

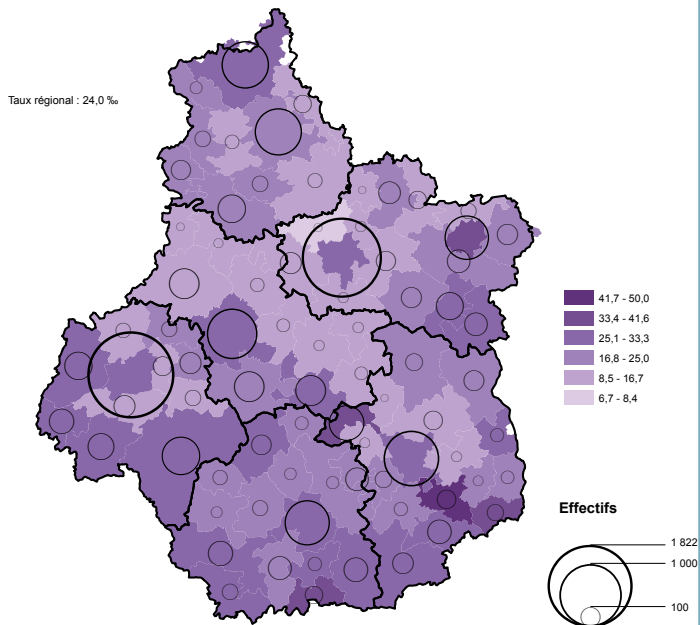
20 [Indice de grand vieillissement en 2016



Sources : Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

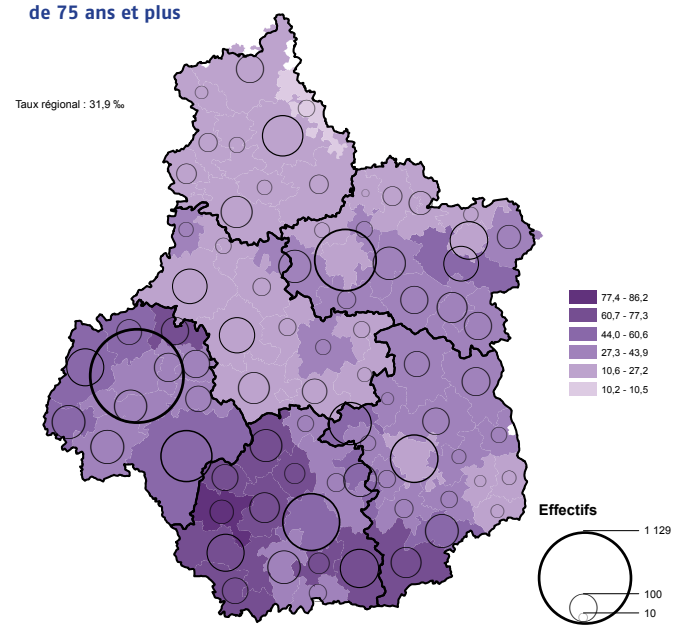


21 [Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2018 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

22 [Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2018 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2016) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Le taux de pauvreté⁽¹⁾ [🇫🇷] de la région Centre-Val de Loire en 2016 est inférieur à celui du niveau national (respectivement 13,2% en région contre 14,7% en France hexagonale). À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,2%). À l'inverse, le département du Cher a le taux le plus élevé (14,9%). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,8% en Centre-Val de Loire et 22,5% en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur grandes unités urbaines (de plus de 200 000 habitants) d'Orléans et de Tours, sur les unités urbaines intermédiaires (comprises entre 20 000 et moins de 200 000 habitants) : Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Montargis, Dreux, Châteaudun, Romorantin, Gien, etc. mais aussi sur des plus petites : CC de la Marche Occitane, CC des Trois Provinces, CC de la Marche Berrichonne.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

La région compte au 31 décembre 2018 près de **482 354 allocataires**, ce qui représente **41,9% des ménages**. Au total, **47,2% de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 41,3% dans l'Indre à 49,8% dans le Loiret.

Au 31 décembre 2018, le **RSA socle** [🇫🇷]⁽²⁾ concerne **59 343 allocataires de la région**, soit **un taux de bénéficiaires de 3,8 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,2% au niveau national)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en région à 7 594 allocataires (9,9% de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à 51 691 allocataires** (90,1%). Le taux d'allocataires du RSA socle varie en région de 3,2% dans l'Eure-et-Loir à 5,1% dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Le **Centre-Val de Loire** compte à la fin de l'année 2018, **9,9 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux est de 9,2% au niveau national et varie en région de 8,3% dans l'Eure-et-Loir à 12,9% dans le Cher.

Fin 2018, **120 664 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité**.

L'**allocation de soutien familial (ASF)** [🇫🇷]⁽³⁾ est délivrée, fin 2018, à plus de **26 540 allocataires de la région**, soit un taux de **7,6 bénéficiaires pour 100 familles monoparentales (7,8% au niveau national)**. Le taux varie en région de 6,5% dans l'Eure-et-Loir à 8,9% dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Au 31 décembre 2018, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**⁽⁴⁾ est délivrée en **région Centre-Val de Loire à 13 375 allocataires**, ce qui représente **10,3 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (10,1‰ au niveau national). Le taux varie en région de 8,8‰ dans l'Indre-et-Loire à 13,8‰ dans le Cher. Le nombre d'allocataires en région a diminué de -12,4% entre la fin de l'année 2017 et la fin de l'année 2018.

L'**allocation temporaire d'attente (ATA)**⁽⁵⁾ concerne, en **région Centre-Val de Loire**, au 31 décembre 2018, **66 bénéficiaires**, soit 77,0% d'allocataires de moins qu'en 2017.

Fin 2017, la **région compte 2239 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)**⁽⁶⁾, soit **un taux de 2,0 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,8‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 3,4‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social⁽⁷⁾ permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1^{er} janvier 2018, la **région compte 191 956 logements sociaux**, soit une **densité de 16,7 logements sociaux pour 100 résidences principales** (17,0% en France hexagonale).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus⁽⁸⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au total, **plus de 232 300 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement** (ALS, ALF, APL)⁽⁹⁾ au 31 décembre 2018, ce qui représente **201,7 bénéficiaires pour 1000 ménages (224,0‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 164,1‰ dans l'Eure-et-Loir à 237,8‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux

de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation temporaire d'attente (ATA) est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. À compter du 1^{er} novembre 2015, les demandeurs d'asile (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.
6. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
7. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...). Le nombre de logements du parc locatif social pris en compte ici est hors logements non conventionnés des SEM.
8. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

DONNÉES GÉNÉRALES

23

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2016	14,9 %	12,2 %	14,8 %	12,8 %	12,8 %	13,2 %	13,2 %	14,7 %
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2016								
Moins de 30 ans	24,8 %	18,0 %	25,6 %	23,2 %	20,3 %	20,9 %	21,8 %	22,5 %
De 30 à 39 ans	18,9 %	14,4 %	18,3 %	15,3 %	16,8 %	16,6 %	16,3 %	16,9 %
De 40 à 49 ans	18,1 %	15,0 %	17,9 %	14,5 %	16,1 %	15,9 %	15,8 %	17,2 %
De 50 à 59 ans	15,2 %	12,1 %	15,1 %	12,5 %	12,9 %	12,4 %	13,0 %	14,8 %
De 60 à 74 ans	9,2 %	7,9 %	9,2 %	7,6 %	7,2 %	8,1 %	8,1 %	9,7 %
75 ans ou plus	8,5 %	6,0 %	10,5 %	7,2 %	6,7 %	5,8 %	7,2 %	8,9 %
Nombre total d'allocataires au 31.12.2018 pour 100 ménages	57 662 40,6 %	73 360 40,0 %	40 363 38,2 %	126 047 45,5 %	57 939 38,8 %	126 983 43,2 %	482 354 41,9 %	ND
Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2018 pour 100 personnes	135 833 44,2 %	206 593 47,6 %	92 284 41,3 %	296 633 48,9 %	148 072 44,5 %	336 105 49,8 %	1 215 520 47,2 %	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2018	9 481	8 506	5 257	13 523	7 053	15 523	59 343	1 696 600
dont RSA socle majoré	1 205	1 044	748	1 642	806	2 149	7 594	197 200
dont RSA socle non majoré	8 259	7 453	4 500	11 873	6 241	13 365	51 691	1 498 500
Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2018	15 072	17 147	11 261	30 635	15 270	31 279	120 664	3 041 300
Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2018 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	9 481 5,1 %	8 506 3,2 %	5 257 4,0 %	13 523 3,6 %	7 053 3,6 %	15 523 3,7 %	59 343 3,8 %	1 696 600 4,2 %
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2018 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 205 12,9 %	1 044 8,3 %	748 11,8 %	1 642 8,8 %	806 8,9 %	2 149 10,3 %	7 594 9,9 %	197 200 9,2 %
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50 % des revenus au 31.12.2018 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	32 982 68,6 %	51 497 78,4 %	23 570 71,4 %	76 479 75,5 %	36 775 74,9 %	82 880 76,5 %	304 183 75,0 %	7 798 380 73,3 %
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2018 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 981 18,7 %	8 024 12,2 %	5 418 16,4 %	14 338 14,1 %	6 884 14,0 %	14 100 13,0 %	57 745 14,2 %	1 691 087 15,9 %
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2018 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	2 066 13,8 ‰	2 165 9,8 ‰	1 376 13,1 ‰	2 777 8,8 ‰	1 629 10,1 ‰	3 362 9,6 ‰	13 375 10,3 ‰	342 304 10,1 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)*⁽¹⁾ au 31.12.2018	6	6	ND	25	ND	27	66	1 579
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2017 pour 1000 personnes de 25 à 59 ans	357 2,7 ‰	272 1,4 ‰	309 3,4 ‰	438 1,7 ‰	208 1,5 ‰	656 2,2 ‰	2 239 2,0 ‰	80 900 2,8 ‰

24

Sources : Caf, MSA au 31.12.2018, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2018, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2018, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2018), Insee (RP 2016), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2018	39	59	17	25	29	41	210	ND
Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2018 pour 100 résidences principales	21 088 14,8%	31 963 17,4%	17 848 16,9%	49 623 17,9%	21 292 14,3%	50 142 17,0%	191 956 16,7%	4 843 152 17,0%
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2018 pour 1 000 ménages	13 530 95,2 ‰	16 106 87,8 ‰	10 783 102,0 ‰	32 256 116,3 ‰	13 119 87,8 ‰	31 560 107,3 ‰	117 354 101,9 ‰	2 948 891 103,5 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2018 pour 1 000 ménages	9 127 64,2 ‰	7 362 40,1 ‰	6 225 58,9 ‰	26 803 96,7 ‰	8 227 55,1 ‰	19 525 66,4 ‰	77 269 67,1 ‰	2 332 073 81,8 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2018 pour 1 000 ménages	5 377 37,8 ‰	6 632 36,2 ‰	3 486 33,0 ‰	6 891 24,8 ‰	4 726 31,6 ‰	10 607 36,1 ‰	37 719 32,7 ‰	1 103 319 38,7 ‰
25 Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2018 pour 1 000 ménages	28 034 197,3 ‰	30 100 164,1 ‰	20 494 194,0 ‰	65 950 237,8 ‰	26 072 174,6 ‰	61 692 209,7 ‰	232 342 201,7 ‰	6 384 283 224,0 ‰
26 Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2018 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 295 8,5%	4 068 6,5%	2 400 8,9%	6 175 7,6%	3 094 7,1%	7 512 7,9%	26 544 7,6%	707 367 7,8%
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2018 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	8 832 227,0 ‰	13 902 223,4 ‰	5 749 212,5 ‰	18 160 223,8 ‰	9 378 216,2 ‰	22 265 233,8 ‰	78 286 225,0 ‰	1 987 832 219,5 ‰

(1) Information relative à la suppression de l'ATA à compter du 1^{er} septembre 2017 :

S'inscrivant dans le cadre de la réforme des minima sociaux, et pris en application de l'article 87 de la loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016, le décret n° 2017-826 du 5 mai 2017 prévoit la suppression de l'allocation temporaire d'attente (ATA) à compter du 1^{er} septembre 2017.

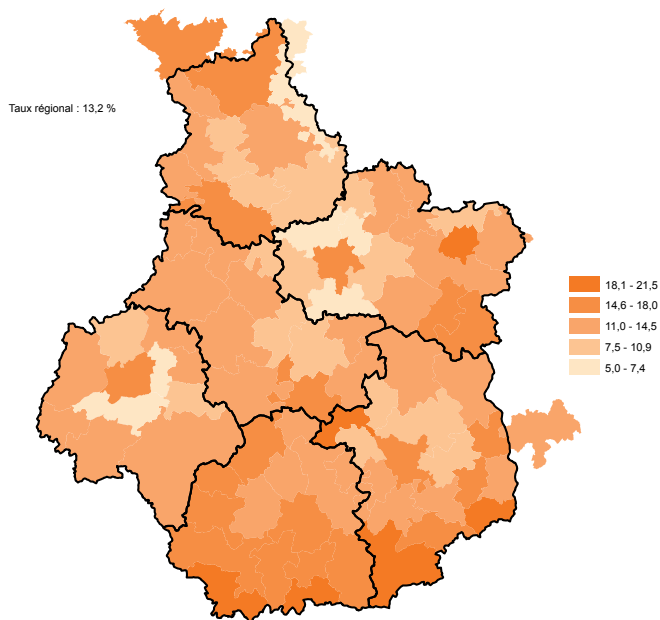
Aucune ouverture de droit au titre de l'ATA ne pourra plus être prononcée à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, pour toutes les catégories. Les personnes qui étaient jusqu'alors concernées par cette allocation devront désormais faire valoir leur droit au titre du revenu de solidarité active (RSA), de la garantie jeune ou du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi. Toutefois, les bénéficiaires de l'ATA qui ont des droits ouverts antérieurement au 1^{er} septembre 2017 continuent de percevoir cette allocation dans la limite de sa durée réglementaire. Les bénéficiaires de l'ATA qui bénéficient du dispositif d'intéressement au 1^{er} septembre 2017 continuent de percevoir ce dernier dans les conditions prévues avant l'entrée en vigueur de la réforme et jusqu'à expiration de leurs droits.

 VALEURS COMMENTÉES



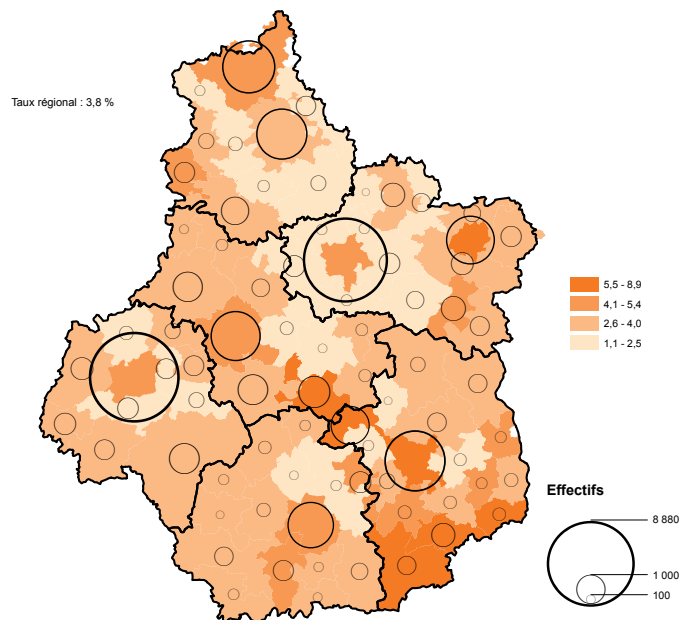
CARTOGRAPHIE

23 Taux de pauvreté en 2016 (en %)



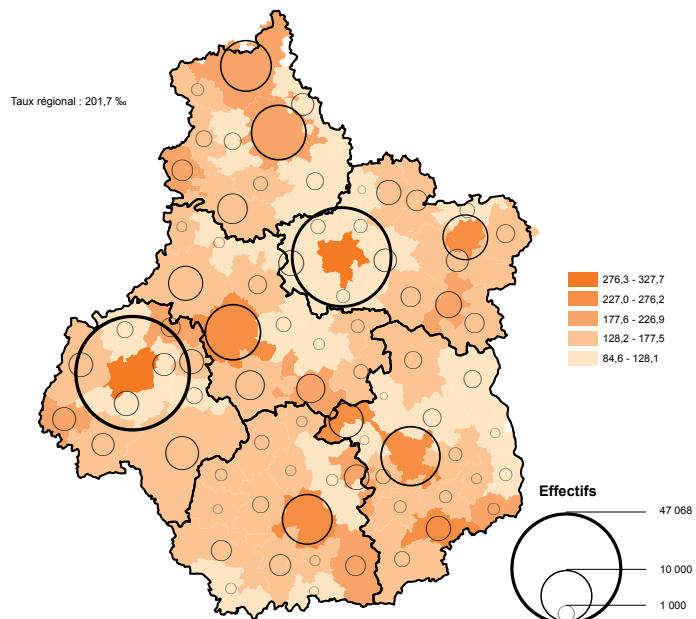
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2018 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



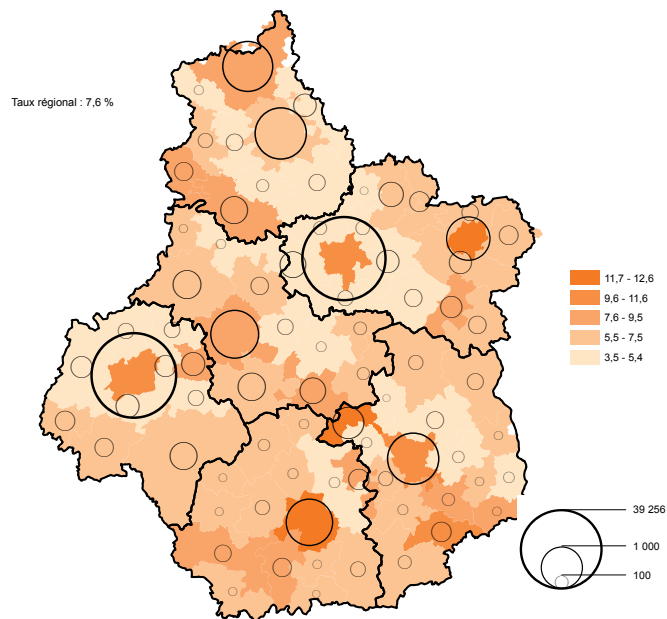
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2018 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2018 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2016) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, fin 2017, en **Centre-Val de Loire, 4 589 places d'hébergement social** (Cada⁽¹⁾, CHRS⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et **5141 places en logement accompagné⁽³⁾** (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

La région dispose, fin 2017, de **1 326 places d'hébergement d'urgence** (50,6 %), **1 152 d'insertion** (44,0 %) et **142 de stabilisation⁽⁴⁾** (5,4 %).

Le **taux d'équipement en places d'hébergement est de 2,1 places pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans dans la région à la fin de l'année 2017. Il est de 2,5 ‰ au niveau national. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 1,0 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,7 ‰ dans l'Indre et le Loir-et-Cher.

La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)⁽⁵⁾** concerne, en 2018, près de **182 300 résidents de la région Centre-Val de Loire**, soit un **taux de bénéficiaires de la CMUC de 7,1 %** (7,6 % au niveau national). L'Eure-et-Loir est le département de la région ayant le plus faible taux de bénéficiaires (6,2 %). À l'inverse, le Cher et le Loiret ont le taux le plus élevé (8,0 %).

En 2017, **58 293 habitants de la région Centre-Val de Loire** ont bénéficié d'une **aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)⁽⁶⁾**, ce qui représente **2,3 % de la population régionale** (2,3 % au niveau national). 2,1 % de la population du Cher a bénéficié d'une aide au paiement d'une complémentaire santé en 2017 et 2,6 % de la population de l'Indre.

Fin 2018, 6145 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale d'État⁽⁷⁾ ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).

3. Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.

4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

5. La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

6. L'**aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)** est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMUC. Elle donne droit, durant un an, à une aide financière pour payer un contrat de complémentaire santé qui permet de faciliter l'accès aux soins en prenant en charge la part complémentaire des dépenses de santé. Cette aide permet de réduire, et dans certains cas de prendre en charge totalement, le montant de la cotisation annuelle. Lors des visites chez le médecin, l'ACS permet également de bénéficier d'une dispense totale d'avance des frais.

7. L'**Aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.

La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 31.12.2017 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	122	158	128	252	152	334	1 146	43 993
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) <i>nombre de lits, places</i>	259	302	138	260	357	549	1 865	37 587
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	55	50	137	428	261	543	1 474	35 804
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	64	0	40	104	2 142
Logement accompagné								
Autres résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	371	754	167	350	467	899	3 008	92 266
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	80	84	67	151	92	167	641	14 995
Foyers de jeunes travailleurs⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	0	96	60	305	0	198	659	44 749
Foyers de travailleurs migrants⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	164	82	0	321	0	266	833	42 170
Nombre de places d'hébergement⁽²⁾								
<i>Dont urgences</i>	55	62	157	375	144	533	1 326	38 462
<i>Dont stabilisation</i>	4	20	0	14	22	82	142	8 271
<i>Dont insertion</i>	118	126	108	291	247	262	1 152	33 041
Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2017 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,3 ‰	1,0 ‰	2,7 ‰	2,3 ‰	2,7 ‰	2,6 ‰	2,1 ‰	2,5 ‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) au cours de l'année 2017 (régime général) (pour 100 habitants)	6 316 2,1%	9 845 2,2%	5 583 2,6%	1 300 2,4%	7 102 2,2%	17 204 2,5%	58 293 2,3%	1 470 768 2,3%
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2018 (pour 100 habitants)	24 593 8,0%	27 058 6,2%	15 457 6,9%	39 219 6,5%	22 280 6,7%	53 675 8,0%	182 282 7,1%	4 896 811 7,6%
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME)* au 31.12.2018	411	1 205	276	1 741	288	2 224	6 145	ND

Sources : Panorama statistique 2018 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Sources: Drees, Finess; Insee, RP exploitation complémentaire, estimation de population 2017; DRJSCS; DGCS), Fonds CMU, *CPAM

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centre d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

La région compte, fin 2017, **plus de 3000 places d'accueil⁽¹⁾ pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,9 places pour 1000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de 4,6‰ au niveau national. Il varie en région de 3,1‰ dans le Cher à 7,6‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Fin 2016, au **niveau national, 50,8% des mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné des mesures de placement** (enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) et placements directs). À l'échelle des départements de la région, le taux le plus faible est relevé dans le Loiret (29,0%) et le plus élevé dans le Cher (54,7%).

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles,
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

En **France hexagonale**, fin 2016, **9,0% des placements sont des placements directs**. En région, il varie entre 3,1% dans l'Indre-et-Loire et 10,3% dans le Loir-et-Cher.

Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placement et actions éducatives) concernent **1,9% des enfants âgés de 0 à 20 ans en France**, fin 2016. Dans les départements de la région, cela concerne 1,5% des enfants âgés de 0 à 20 ans de l'Indre-et-Loire et 2,6% pour l'Indre et le Loiret ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2017 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher*	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
<i>Établissements d'accueil mère-enfant</i>								
Nombre de places	75	28	9	28	20	30	190	5180
<i>Pouponnières à caractère social</i>								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	817
<i>Foyers de l'enfance</i>								
Nombre de places	93	104	36	137	16	60	446	10 637
<i>Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)</i>								
Nombre de places	0	628	147	620	255	456	2 106	50 871
<i>Structures intermédiaires de placement social</i>								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	1 089
<i>Lieux de vie et d'accueil</i>								
Nombre de places	37	22	0	8	17	5	89	2 817
<i>Village d'enfants</i>								
Nombre de places	0	50	0	98	0	54	202	1 453
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2017 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	3,1 ‰	7,6 ‰	4,4 ‰	6,1 ‰	4,0 ‰	3,5 ‰	4,9 ‰	4,6 ‰

Sources : Panorama statistique 2018 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; DRDJSCS ; Insee, estimation de population 2018)

* Sources : Conseil départemental du Loir-et-Cher

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2016	2,3%	2,0%	2,6%	1,5%	2,5%	2,6%	ND	1,9%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en%)* au 31.12.2016	54,7%	52,6%	43,9%	52,7%	45,2%	29,0%	ND	50,8%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en%)* au 31.12.2016	61,1%	28,7%	22,8%	30,8%	32,5%	64,7%	ND	31,4%
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en%)* au 31.12.2016	32,4%	18,3%	14,0%	12,7%	15,6%	13,1%	ND	20,3%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en%)* au 31.12.2016	8,3%	8,4%	6,9%	3,1%	10,3%	6,2%	ND	9,0%

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2017

 VALEURS COMMENTÉES

Au cours de la période 2007-2015, on recense dans la **région**, 24777 décès en moyenne chaque année, soit un **taux standardisé de mortalité (TSM)** ⁽¹⁾ de 775,1 décès pour 100 000 habitants, **taux comparable à celui de la France hexagonale** (772,6 décès pour 100 000). Dans la région, le taux le plus élevé est constaté dans l'Indre (848,1/100 000) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (711,4/100 000).

Les décès dans la population masculine représentent 51,6 % de l'ensemble des décès. Sur la période 2007-2015, on compte, chez **les hommes**, 12776 décès en moyenne par an. Le **TSM** sur la **région** est de 1022,5 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux comparable à celui de la France hexagonale** (1018,3/100 000). Les décès dans la population féminine représentent quant à eux 48,4 % de l'ensemble des décès. **Chez les femmes**, 12001 décès moyens sont comptabilisés chaque année entre 2007 et 2015. Le **TSM** est de 589,9 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux inférieur à celui du niveau national** (595,8).

Au cours de la période 2007-2015, 4 435 décès moyens annuels prématurés (moins de 65 ans) **[O]** sont relevés en **région** Centre-Val de Loire. Le **taux standardisé de mortalité prématurée** ⁽²⁾ est de 194,9 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, soit un **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (190,8/100 000).

Les grandes causes de décès de la région sont similaires à celles du niveau national, principalement des cancers et des maladies cardiovasculaires (respectivement 28,4 % et 26,3 % de l'ensemble des décès). Les causes extérieures de morbidité et de mortalité sont la troisième cause de mortalité (6,7 % de l'ensemble des décès). La **région a des taux standardisés de mortalité supérieurs à ceux de la France hexagonale pour les tumeurs malignes [O] et les causes extérieures de morbidité et de mortalité. En revanche, le taux régional est inférieur pour les maladies de l'appareil respiratoire.** Pour les autres causes, les taux standardisés sont comparables à ceux du niveau national.

Les cartographies des taux standardisés de mortalité prématurée et par cancers mettent en évidence d'une manière générale, les taux les plus faibles sur l'axe ligérien et les taux les plus élevés dans le sud de la région.

Au cours de la période 2006-2014, la région Centre-Val de Loire compte en moyenne 59 105 nouvelles admissions en affection de longue durée (ALD) ⁽³⁾ chaque année, soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD [O]** de 2178,2 pour 100 000 habitants, **taux inférieur à celui de la France hexago-**

nale (2 217,3 ALD pour 100 000). Dans la région, le taux le plus élevé est constaté dans l'Eure-et-Loir (2 324,4/100 000) et le plus faible dans le Loir-et-Cher (1 974,6/100 000).

Les **ALD** dans la **population masculine** représentent 53,0 % de l'ensemble des nouvelles admissions en affection de longue durée, soit un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD sur la **région** de 2 582,1 nouvelles ALD pour 100 000 habitants (**taux significativement inférieur à celui de la France hexagonale** (2 619,2/100 000)). Les ALD dans la population féminine représentent quant à elles 47,0 % de l'ensemble des nouvelles admissions. Chez les femmes, 27 770 ALD sont comptabilisées en moyenne chaque année entre 2006 et 2014. Le taux standardisé de nouvelles admissions est de 1 848,8 décès pour 100 000 habitantes, soit un taux inférieur à celui du niveau national (1 893,8). Chez les hommes comme chez les femmes, les taux sont les plus faibles dans le Loir-et-Cher et les plus élevés dans l'Eure-et-Loir.

Les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers sont les deux premières causes de nouvelles admissions en ALD en région tout comme au niveau national (respectivement 34,1 % et 22,0 % de l'ensemble des nouvelles ALD en Centre-Val de Loire). Le diabète de type 1 et 2 est la troisième cause de nouvelles ALD (16,8 % de l'ensemble des ALD). La **région a un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur à celui de la France hexagonale pour le diabète [O]**. En revanche, les **taux standardisés sont inférieurs à ceux du niveau national** en ce qui concerne les **affections psychiatriques de longue durée, la maladie d'Alzheimer et les autres démences et l'insuffisance respiratoire chronique grave**. Les taux de nouvelles admissions en ALD pour les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs malignes en région ne présentent pas de différence significative avec la France hexagonale.

Pour la période 2006-2014, la **région** compte en moyenne chaque année, 148 nouvelles admissions en ALD pour **tuberculose** soit un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD de 6,0 pour 100 000 habitants. Le **taux est inférieur au niveau national** avec 6,9 nouvelles admissions en ALD tuberculose pour 100 000 habitants. Le taux varie en région de 3,5 dans l'Indre (taux significativement inférieur au niveau national) à 7,7 dans le Loiret (taux supérieur à la France hexagonale).

La région compte sur la période 2006-2014, 21 047 nouvelles admissions en ALD chez des personnes de 75 ans et plus (9 526 hommes et 11 521 femmes), ce qui représente 35,6 % de l'ensemble des nouvelles admissions en ALD de la région. Les

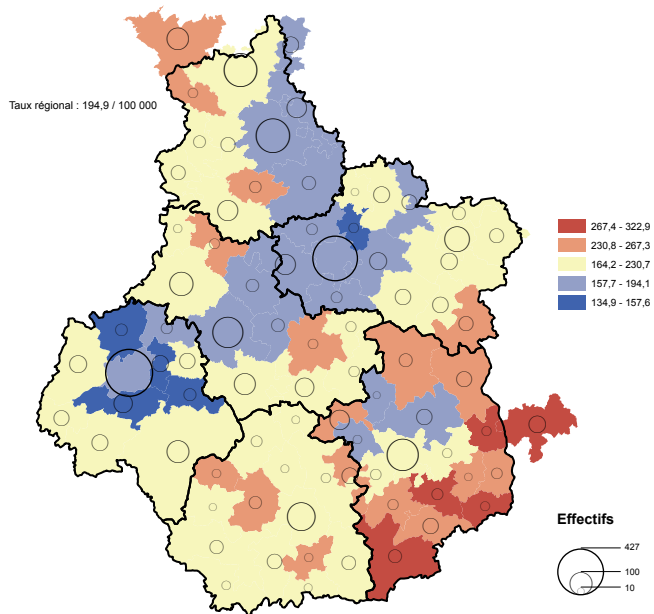
maladies de l'appareil circulatoire sont, pour cette **classe d'âge** le **premier motif d'admission en ALD** (45,9%), **suivies des tumeurs malignes** (18,2%), de la **maladie d'Alzheimer et des autres démences** (12,0%) et **du diabète** de type 1 et 2 (10,7%).

D'après l'exploitation des certificats de santé du 8^e jour (CS8), le **taux de mères mineurs à la naissance en région en 2017 est de 0,4%**. Il varie de 0,1% dans le Loiret à 1,0% dans l'Indre. En 2017, **68,4% des mères** de la **région** ont réalisé les **trois échographies recommandées au niveau national**. A l'échelle des départements, le taux varie de 50,8% dans le Loir-et-Cher à 81,0% dans le Loiret. Le **taux de prématurité** (taux de naissance de bébés prématurés survenant avant la 37^e semaine d'aménorrhée) en **région** en 2017 est de **6,3%**. Il est le plus faible dans l'Indre-et-Loire et le plus élevé dans le Cher (respectivement 5,8% et 7,0%). La macrosomie est définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel et d'un poids supérieur au 97^e percentile (elle est généralement définie par un poids du bébé supérieur à 4kg). Le **taux de macrosomie en région** en 2017 est de **2,1%** et varie de 1,8% dans l'Indre et l'Indre-et-Loire à 2,7% dans le Cher. Le **taux d'intention d'allaitement** des mères de la **région** en 2017 au moment du remplissage du CS8 est de 60,4%. Au niveau infrarégional, il est de 52,9% dans l'Indre et de 63,6% dans l'Eure-et-Loir ■

1. Le taux standardisé de mortalité générale est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, en l'occurrence ici la population de la France hexagonale au recensement de population de 2006. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est pour 100 000 habitants.
2. Le taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence (population de la France hexagonale au recensement de population de 2006). Les décès sont classés en âge révolu et le taux est pour 100 000 habitants de moins de 65 ans.
3. Le dispositif des affections de longue durée (ALD) permet l'exonération du ticket modérateur pour des soins associés à certaines maladies chroniques nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. Toute personne présentant les critères définis par décret pour chacune des pathologies figurant sur la liste des ALD peut bénéficier de cette prise en charge à 100% par l'assurance maladie. La liste dite ALD 30, établie par décret après avis de la Haute autorité de santé (HAS), comprend 30 affections ou groupes d'affections. Deux autres catégories d'affections non inscrites sur cette liste ouvrent droit à l'exonération : les formes évolutives ou invalidantes d'une affection grave non inscrite sur la liste des ALD 30 et les polyopathologies entraînant un état pathologique invalidant. Suite au décret n°2011-726 du 24 juin 2011, l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des affections de longue durée et n'est donc plus utilisée dans les indicateurs présentés dans ce document à partir de cette date.

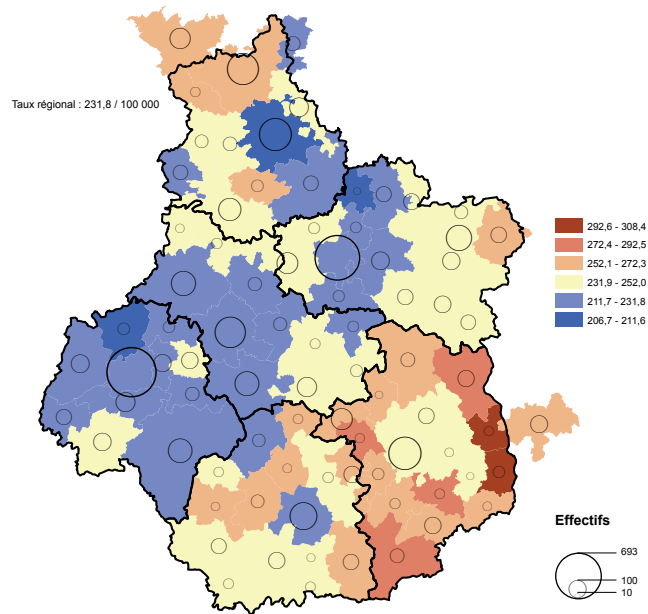


27 Taux standardisé de mortalité prématurée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans (2007-2015)



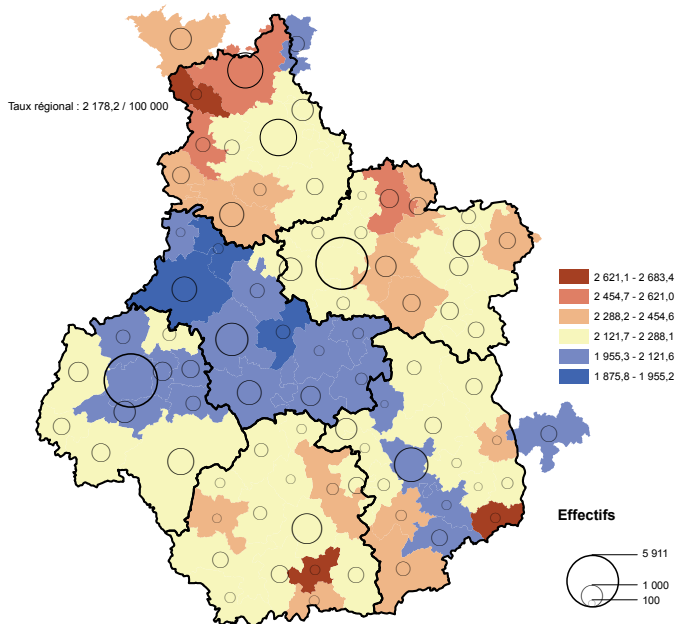
Sources : Inserm CépiDc, Insee – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire, Insee – IGN Geofla

28 Taux standardisé de mortalité par cancers pour 100 000 habitants (2007-2015)



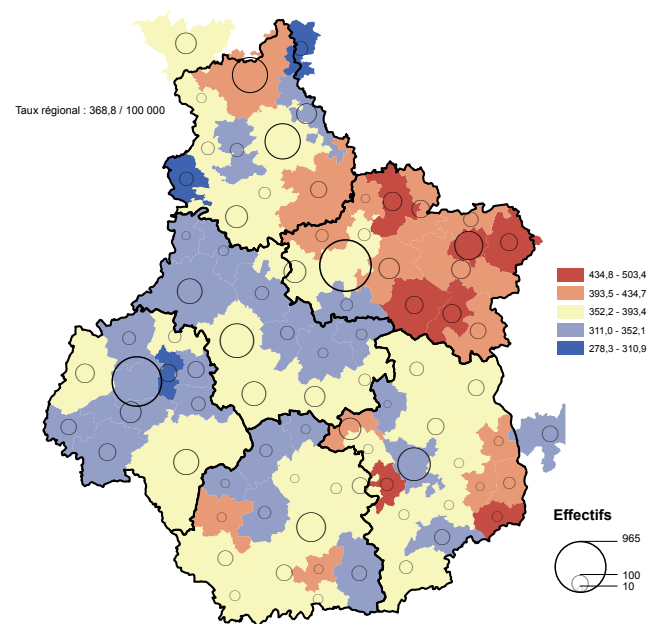
Sources : Inserm CépiDc, Insee – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire, Insee – IGN Geofla

29 Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée pour 100 000 habitants (2006-2014)



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire, Insee – IGN Geofla

30 Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée pour diabète de type 1 et 2 pour 100 000 habitants (2006-2014)



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire, Insee – IGN Geofla

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de décès annuels total (2007-2015)	3 590	3 782	2 970	5 203	3 561	5 671	24 777	544 141
<i>hommes</i>	1 860 51,8%	1 964 51,9%	1 510 50,8%	2 659 51,1%	1 841 51,7%	2 942 51,9%	12 776 51,6%	275 602 50,6%
<i>femmes</i>	1 729 48,2%	1 818 48,1%	1 461 49,2%	2 544 48,9%	1 720 48,3%	2 728 48,1%	12 001 48,4%	268 539 49,4%
Taux standardisé de mortalité générale (pour 100 000 habitants) en 2007-2015	843,1	783,2	848,1	711,4	770,9	763,6	775,1	772,6
<i>hommes</i>	1 116,6	1 023,4	1 119,5	945,9	1 013,2	1 006,5	1 022,5	1 018,3
<i>femmes</i>	634,2	600,8	644,1	541,2	583,3	584,8	589,9	595,8
Nombre de décès annuels prématurés (moins de 65 ans) (2007-2015)	651	744	468	915	599	1 058	4 435	105 426
<i>hommes</i>	454 69,7%	506 68,1%	324 69,1%	609 66,6%	410 68,5%	708 67,0%	3 012 67,9%	71 183 67,5%
<i>femmes</i>	197 30,3%	237 31,9%	145 30,9%	306 33,4%	189 31,5%	350 33,0%	1 423 32,1%	34 243 32,5%
Taux standardisé de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans) en 2007-2015	225,3	193,9	221,8	177,4	201,0	183,4	194,9	190,8
<i>hommes</i>	317,2	266,4	306,4	241,5	278,5	249,6	268,3	263,0
<i>femmes</i>	135,9	122,5	137,7	116,4	125,3	119,4	123,6	121,7
Grandes causes des décès en 2007-2015 (nombre de décès annuels)								
Tumeurs malignes (en % de l'ensemble des décès)	1 040 29,0%	1 080 28,6%	791 26,6%	1 504 28,9%	978 27,5%	1 631 28,8%	7 025 28,4%	153 396 28,2%
Maladies de l'appareil circulatoire (en % de l'ensemble des décès)	956 26,6%	977 25,8%	844 28,4%	1 315 25,3%	930 26,1%	1 492 26,3%	6 515 26,3%	141 649 26,0%
Causes extérieures de morbidité et de mortalité (en % de l'ensemble des décès)	236 6,6%	236 6,2%	177 6,0%	369 7,1%	238 6,7%	400 7,1%	1 657 6,7%	36 768 6,8%
Maladies de l'appareil respiratoire (en % de l'ensemble des décès)	187 5,2%	227 6,0%	189 6,4%	333 6,4%	205 5,8%	305 5,4%	1 446 5,8%	35 147 6,5%
Maladies du système nerveux (en % de l'ensemble des décès)	218 6,1%	237 6,3%	186 6,3%	307 5,9%	214 6,0%	372 6,6%	1 534 6,2%	33 094 6,1%
Grandes causes des décès en 2007-2015 (Taux standardisé de mortalité)								
Tumeurs malignes	255,5	232,8	242,0	219,5	227,0	228,4	231,8	224,7
Maladies de l'appareil circulatoire	213,1	197,0	224,8	170,5	188,6	195,1	194,6	196,1
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	62,9	51,6	61,4	54,4	58,9	56,2	56,6	54,2
Maladies de l'appareil respiratoire	41,8	45,7	50,5	43,0	41,6	39,8	43,1	48,7
Maladies du système nerveux	48,6	47,5	50,0	40,2	44,1	48,7	46,0	45,8

27

28

 DIFFÉRENCE SIGNIFICATIVE AVEC LA FRANCE HEXAGONALE

 VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nouvelles admissions en affection de longue durée en 2006-2014 (nombre annuel)	7 792	9 904	6 336	12 855	7 466	14 752	59 105	1 384 811
<i>hommes</i>	4 188 53,8%	5 279 53,3%	3 378 53,3%	6 704 52,2%	4 034 54,0%	7 752 52,6%	31 336 53,0%	723 154 52,2%
<i>femmes</i>	3 603 46,2%	4 626 46,7%	2 957 46,7%	6 151 47,8%	3 433 46,0%	6 999 47,4%	27 770 47,0%	661 656 47,8%
Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée en 2006-2014 (pour 100 000 habitants)	2 153,2	2 324,4	2 252,9	2 093,3	1 974,6	2 261,9	2 178,2	2 217,3
<i>hommes</i>	2 593,2	2 737,3	2 682,7	2 474,9	2 376,5	2 649,6	2 582,1	2 619,2
<i>femmes</i>	1 793,2	1 983,0	1 898,5	1 787,6	1 643,3	1 947,9	1 848,8	1 893,8
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2006-2014 (nombre d'ALD annuelles)								
Maladies de l'appareil circulatoire (en % de l'ensemble des ALD)	2 732 35,1%	3 471 35,0%	2 139 33,8%	4 381 34,1%	2 518 33,7%	4 919 33,3%	20 161 34,1%	454 773 32,8%
Tumeurs malignes (en % de l'ensemble des ALD)	1 825 23,4%	2 054 20,7%	1 406 22,2%	2 905 22,6%	1 763 23,6%	3 059 20,7%	13 013 22,0%	300 934 21,7%
Diabète de type 1 et 2 (en % de l'ensemble des ALD)	1 340 17,2%	1 582 16,0%	1 020 16,1%	2 006 15,6%	1 345 18,0%	2 625 17,8%	9 918 16,8%	218 484 15,8%
Affections psychiatriques de longue durée (en % de l'ensemble des ALD)	464 6,0%	819 8,3%	490 7,7%	866 6,7%	389 5,2%	1 045 7,1%	4 074 6,9%	115 780 8,4%
Maladie d'Alzheimer et autres démences (en % de l'ensemble des ALD)	393 5,0%	430 4,3%	307 4,8%	640 5,0%	404 5,4%	670 4,5%	2 844 4,8%	66 299 4,8%
Insuffisance respiratoire chronique grave (en % de l'ensemble des ALD)	154 2,0%	335 3,4%	204 3,2%	364 2,8%	201 2,7%	453 3,1%	1 711 2,9%	44 873 3,2%
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2006-2014 (Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD)								
Maladies de l'appareil circulatoire	725,2	808,6	710,2	694,8	634,7	747,8	721,8	722,8
Tumeurs malignes	500,1	482,9	491,2	475,2	467,2	469,8	479,1	481,2
Diabète de type 1 et 2	372,6	370,9	368,1	331,3	363,8	403,4	368,8	349,7
Affections psychiatriques de longue durée	150,5	195,6	214,5	151,4	120,7	164,6	163,9	190,4
Maladie d'Alzheimer et autres démences	96,6	97,9	90,2	94,1	90,9	98,3	95,0	102,9
Insuffisance respiratoire chronique grave	42,6	78,4	75,0	59,2	52,7	69,1	63,2	71,9
Nombre de nouvelles admissions par an en ALD tuberculose (2006-2014)	16	30	9	31	13	48	148	4 159
Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée tuberculose en 2006-2014 (pour 100 000 habitants)	5,3	7,3	3,5	5,5	4,2	7,7	6,0	6,9

29

30

DIFFÉRENCE SIGNIFICATIVE AVEC LA FRANCE HEXAGONALE

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de nouvelles admissions en ALD par an chez les 75 ans et plus en 2006-2014	2 880	3 269	2 431	4 612	2 880	4 975	21 047	453 924
<i>hommes</i>	1 296	1 485	1 102	2 040	1 356	2 247	9 526	194 340
	45,0%	45,4%	45,3%	44,2%	47,1%	45,2%	45,3%	42,8%
<i>femmes</i>	1 584	1 783	1 329	2 573	1 524	2 728	11 521	259 585
	55,0%	54,6%	54,7%	55,8%	52,9%	54,8%	54,7%	57,2%
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et + en 2006-2014 (nombre d'ALD annuelles)								
Maladies de l'appareil circulatoire (en % de l'ensemble des ALD)	1 320	1 580	1 072	2 160	1 284	2 241	9 657	203 095
	45,8%	48,3%	44,1%	46,8%	44,6%	45,0%	45,9%	44,7%
Tumeurs malignes (en % de l'ensemble des ALD)	526	567	471	829	550	885	3 828	83 860
	18,3%	17,3%	19,4%	18,0%	19,1%	17,8%	18,2%	18,5%
Maladie d'Alzheimer et autres démences (en % de l'ensemble des ALD)	352	374	266	573	361	591	2 516	58 148
	12,2%	11,4%	10,9%	12,4%	12,5%	11,9%	12,0%	12,8%
Diabète de type 1 et 2 (en % de l'ensemble des ALD)	330	327	255	454	332	554	2 251	43 932
	11,4%	10,0%	10,5%	9,8%	11,5%	11,1%	10,7%	9,7%
Insuffisance respiratoire chronique grave (en % de l'ensemble des ALD)	64	99	71	142	89	154	619	14 524
	2,2%	3,0%	2,9%	3,1%	3,1%	3,1%	2,9%	3,2%
Affections psychiatriques de longue durée (en % de l'ensemble des ALD)	63	70	71	89	46	120	460	11 445
	2,2%	2,1%	2,9%	1,9%	1,6%	2,4%	2,2%	2,5%
Taux de mères mineures à la naissance en 2017 en effectifs	0,8%	0,4%	1,0%	0,4%	0,5%	0,1%	0,4%	ND
	21	16	16	25	13	9	100	
Pourcentage de mères mineures à la conception en 2017 en effectifs	1,6%	ND	1,8%	ND	ND	0,3%	0,8%*	ND
	40		28			22	90	
Taux de mères ayant effectué trois échographies en 2017 (nombre recommandé au niveau national)	57,4%	69,3%	66,1%	66,2%	50,8%	81,0%	68,4%	ND
Taux de prématurité (<37 semaines d'aménorrhée) en 2017 en effectifs	7,0%	6,8%	6,1%	5,8%	5,9%	6,3%	6,3%	ND
	179	299	92	327	164	483	1 544	
Taux de macrosomie** en 2017 en effectifs	2,7%	2,4%	1,8%	1,8%	2,4%	1,9%	2,1%	ND
	67	106	28	99	65	144	510	
Taux d'allaitement*** des mères en 2017	56,1%	63,6%	52,9%	60,2%	59,7%	61,8%	60,4%	ND

Sources : Inserm CépiDc, Insee, Cnamts, CCMSA, RSI, Certificat de Santé du 8^e jour (Conseils départementaux)

Taux standardisé sur l'âge - Population de référence : France hexagonale RP 2006 - Taux pour 100000 habitants

* Hors départements manquants

** Définition Audipog 97% : macrosomie définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel, poids >= 97^e percentile

*** Il s'agit d'intention d'allaitement car aucune indication sur la continuité de celui-ci.

 DIFFÉRENCE SIGNIFICATIVE AVEC LA FRANCE HEXAGONALE

 VALEURS COMMENTÉES

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

Densité de population en 2016 : (Nombre d'habitants au RP 2016/Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2011 et 2016 : ((Nombre d'habitants au RP 2016/Nombre d'habitants au RP 2011)^(1/5)-1)*100

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2013 : (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2013/Population totale en 2013)*100

Part de la population vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale en 2015 : (Nombre de personnes vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 20 ans en 2015 : (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 60 ans en 2015 : (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 20-64 ans en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2016/Population totale au RP 2016)*100

Part des 65 ans ou plus en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2016/Population totale au RP 2016)*100

Part des 75 ans ou plus en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2016/Population totale au RP 2016)*100

Indice de vieillissement en 2016 : (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2016/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2016)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2016 : (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2016/Nombre de ménages au RP 2016)*100

Part des 25-59 ans en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2016/Population totale au RP 2016)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2016/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2016)*100

Part de familles monoparentales en 2016 : (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2016/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2016)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2016 : (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2016/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2016)*100

Emploi, chômage et revenu

Population active de 15 ans et plus en 2016 : (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2016/Population totale au RP 2016)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2016 : Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2016/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2016) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2016 (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2016/Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2016)*100

Part des emplois salariés fin 2016 (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2016/Nombre total d'emplois au 31.12.2016)*100

Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2016 (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2016/Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2016)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2016 : (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2016/Population active ayant un emploi au RP 2016)*100

Part de cadres dans la population active en 2016 : (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2016/Population active ayant un emploi au RP 2016)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2016 : (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2016/Population active ayant un emploi au RP 2016)*100

Part d'employés dans la population active en 2016 : (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2016/Population active ayant un emploi au RP 2016)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2016 : (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2016/Nombre total de foyers fiscaux en 2016)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2018 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues) : (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2018 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues) : (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Densité de dossiers de surendettement en 2018 : (Nombre de dossiers de surendettement en 2018/Population de 15 ans et plus)*100

Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2018 : (Nombre moyen de chômeurs au 4^e trimestre 2018/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2018 : (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2018 : (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2018 : (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2018)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2018 : (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2018 : (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2018)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2018 : (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2018 : (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2018)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2018 : (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2018)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2018 : (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2018/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2018)*100

Enseignement, scolarité

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2018-2019) : (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2018-2019): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/ Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2018-2019): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2018-2019): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2018-2019): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2018-2019): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2018): Somme des taux d'accès par âge : ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) ++ (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2018) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2018) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2016-2017): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2016-2017): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2016-2017): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2016: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2016/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2016)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2016: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2016/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2016)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2016: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2016/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2016)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2016: (Nombre de personnes de 15 ans et plus

non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2016/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2016)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2015: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2015/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2015)*100

Personnes en situation de handicap

Adultes en situation de handicap

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2017: (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2017: (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2017: (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2017: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2017: (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2018/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2016)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) :
 ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) :
 ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) : ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100 ; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2018-2019) : ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100 ; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2018-2019) : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble x/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés)*100

Personnes âgées

Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2016)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2016)*100

Indice de grand vieillissement en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2016/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2016)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2016 : (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2016/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2016)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2017 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD) : (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2017 : (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2017 : (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2018)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2017 : (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2018)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2017 : (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2018)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2018/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2016)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2018 : ((Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2018/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2016)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2016 : (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2016)

Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2016 : (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2016)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2018/Nombre de ménages au RP 2016)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2018 : (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2018/Nombre d'habitants au RP 2016)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires du RSA socle au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2016)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2017 : (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2018/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2016)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2018 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues) : (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2018 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues) : (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2018/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2016)*1000

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2017 : (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2017/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2016)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2018) : (Nombre de logements sociaux au 01.01.2018/Nombre de résidences principales au RP 2016)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2018/Nombre de ménages au RP 2016)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2018/Nombre de ménages au RP 2016)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2018/Nombre de ménages au RP 2016)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2018/Nombre de ménages au RP 2016)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2018 : (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2018/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2016)*1000

Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2017 : (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour 100 personnes en 2017 : (Nombre de bénéficiaires de l'ACS en 2017/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2018 : (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2018/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2017 : (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1000

Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2016 : (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placement au 31.12.2016/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*100

Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placement de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2016 : (Nombre de mesures de placement au 31.12.2016/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2016)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2016 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2016/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2016)*100

Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placement de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2016 : (Nombre de mesures administratives au 31.12.2016/Nombre de mesures de placement au 31.12.2016)*100

Parts des placements directs dans les mesures de placement au 31 décembre 2016 : (Nombre de mesures de placement directs au 31.12.2016/Nombre de mesures de placement au 31.12.2016)*100

Autres indicateurs

Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2017 : (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2018/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2016)*1000

Données sanitaires

Part de décès par sexe en 2007-2015 : (Nombre de décès par sexe/Nombre de décès total)*100

Taux standardisé de mortalité générale en 2007-2015 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges.

Part de décès prématurés (moins de 65 ans) par sexe en 2007-2015 : (Nombre de décès prématurés par sexe/Nombre de décès prématurés total)*100

Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2007-2015 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les moins de 65 ans.

Part de décès par cancers en 2007-2015 : (Nombre de décès par cancers/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2007-2015: (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: I00-I99)

Part de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2007-2015: (Nombre de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: V01-Y89)

Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2007-2015: (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: I00-I99)

Part de décès par maladies de l'appareil respiratoire en 2007-2015: (Nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: J00-I99)

Part de décès par maladies du système nerveux en 2007-2015: (Nombre de décès par maladies du système nerveux/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: G00-I99)

Taux standardisé de mortalité par cancers en 2007-2015 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par cancers tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2007-2015 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2007-2015 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en 2007-2015 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux en 2007-2015 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée toutes causes et tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 1-3-5-12-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code CIM 10: C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 14)

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée maladies de l'appareil circulatoire en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée cancers en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée cancers tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée diabète de type 1 et 2 en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée diabète de type 1 et 2 tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée affections psychiatriques de longue durée en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée affections psychiatriques de longue durée tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée tuberculose en 2006-2014 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affection de longue durée tuberculose tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 1-3-5-12-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code CIM 10: C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus en 2006-2014: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 14)

Taux de mères mineures à la naissance en 2017 (en %): (Nombre de mères de moins de 18 ans à la naissance de leur enfant/nombre de mères dont l'enfant est né en 2017 (Population CS8))*100

Taux de mères mineures à la conception en 2017 (en %): (Nombre de mères de moins de 18 ans au moment de la conception de leur enfant/nombre de mères dont l'enfant est né en 2017 (Population CS8))*100

Taux de mères ayant effectué 3 échographies en 2017 (en %): (Nombre de mères ayant effectué échographies/nombre de mères dont l'enfant est né en 2017 (Population CS8))*100

Taux de prématurité en 2017 (en %): (Nombre d'enfants nés prématurément (<37 semaines d'aménorrhée)/nombre d'enfants nés en 2017 (Population CS8))*100

Taux de macrosomie en 2017 (en %): (Nombre d'enfants dont le poids est supérieur au 97^e percentile (Définition Audipog)/nombre d'enfants nés en 2017 (Population CS8))*100

Taux d'allaitement en 2017 (en %): (Nombre de mère ayant commencé un allaitement au moment du remplissage du CS8 (intention d'allaitement)/nombre de mères dont l'enfant est né en 2017 (Population CS8))*100 ■

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ADA	Allocation demandeur d'asile
AED	Actions éducatives à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
ALD	Allocation de longue durée
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
AME	Aide médicale d'État
APA	Aide personnalisée à l'autonomie
API	Allocation parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
ATA	Allocation temporaire d'attente

B

BIT	Bureau international du travail
------------	---------------------------------

C

CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CEPIDC	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIM	Classification internationale des maladies
CMU	Couverture maladie universelle
CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CS8	Certificat de santé du 8 ^e jour

D

DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI	Direction générale des impôts
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNB	Diplôme national du brevet
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E

EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
ESAT	Entreprise et service d'aide par le travail
ESH	Entreprise sociale pour l'habitat

F

- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
- FINES** Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** Foyer de jeunes travailleurs
- FTM** Foyer de travailleurs migrants

I

- IEM** Institut d'éducation motrice
- IME** Institut médico-éducatif
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- INSERM** Institut national de la santé et de la recherche médicale
- ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

L

- LOADT** Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

M

- MAS** Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** Maison d'enfants à caractère social
- MSA** Mutualité sociale agricole

O

- OPH** Office public de l'habitat
- ORS** Observatoire régional de la santé
- OSC** Observation sociale du Centre-Val de Loire

P

- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PCH** Prestation de compensation du handicap
- PCS** Professions et catégories socioprofessionnelles
- PPA** Prime pour l'activité
- PUMA** Protection universelle maladie

Q

- QPV** Quartier prioritaire de la politique de la ville

R

- RMI** Revenu minimum d'insertion
- RP** Recensement de la population
- RSA** Revenu de solidarité active
- RSI** Régime social des indépendants

S

- SAMSAH** Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- SAVS** Service d'accompagnement à la vie sociale
- SEM** Société d'économie mixte
- SESSAD** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- STS** Section de technicien supérieur
- SRU** Loi solidarité et renouvellement urbain

T

- TSM** Taux standardisé de mortalité

U

- ULIS** Unité localisée pour l'inclusion scolaire
- USLD** Unité de soins de longue durée

Z

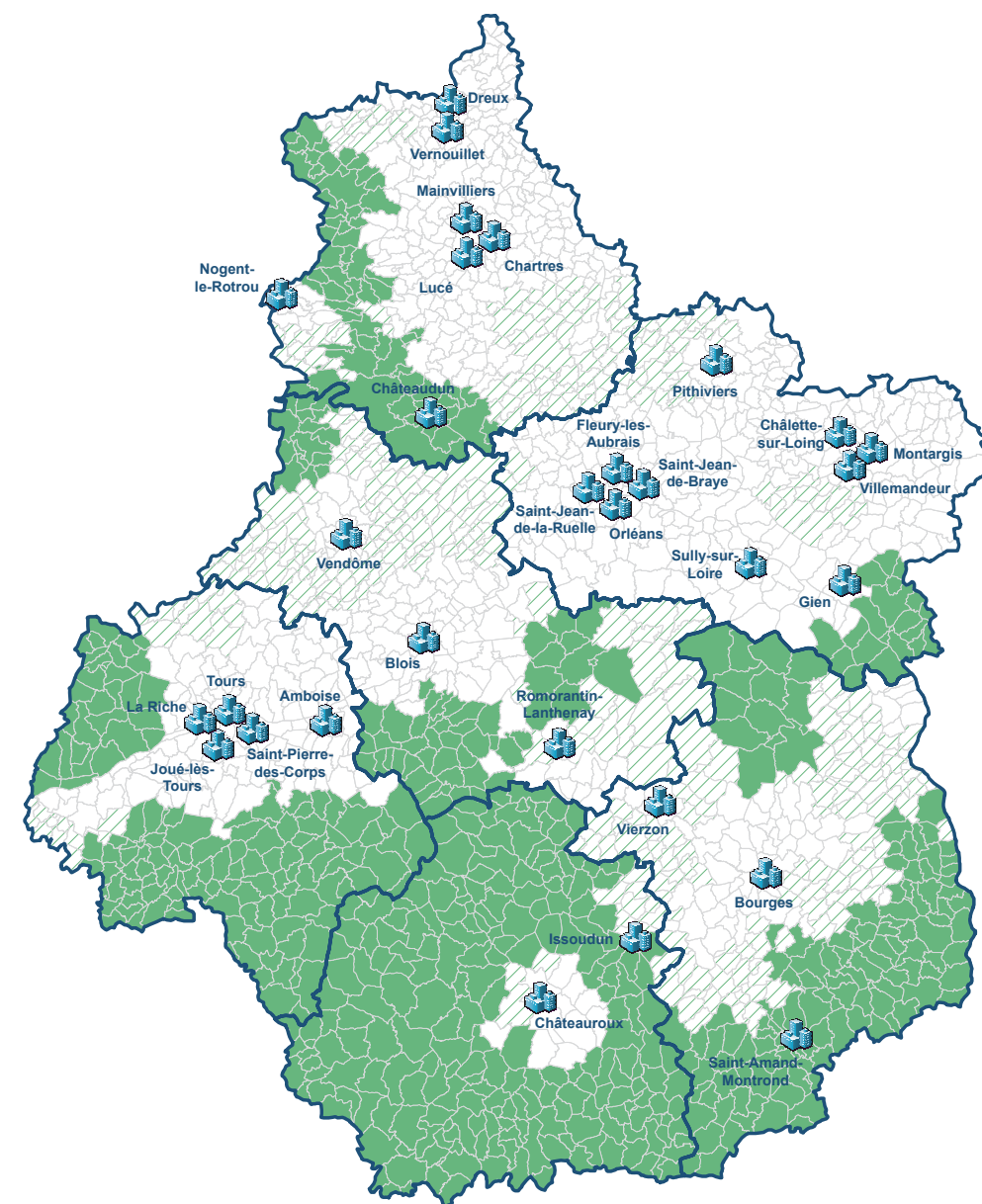
- ZRR** Zone de revitalisation rurale

Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2019.



Communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou ayant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)



- Commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement
- Commune ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville

Sources : Décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et arrêté du 22 février 2019 constatant le classement des communes en zone de revitalisation rurale



Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2019, 83 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont présents sur le territoire régional, dont 5 EPCI inter-régionaux (CC du Pays de Dreux, CC Interco Normandie Sud Eure, CC Loire, Nièvre et Bertranges, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et CC du Pays Houdanais) et 2 EPCI inter-départementaux (la CC des Terres du Val de Loire située sur le Loir-et-Cher et le Loiret et la CC du Pays d'Issoudun qui se situe quant à elle sur les départements du Cher et de l'Indre).

Le Centre-Val de Loire compte parmi ses 83 EPCI, 7 communautés d'agglomération et 2 métropoles (Orléans Métropole et Tours Métropole Val de Loire).

